



# Ministère de la Justice Canada

## Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant  
le 31 mars 2001

Canada

## **Présentation améliorée des rapports au Parlement**

### **Document pilote**

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

*Le Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

*Le Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/39-2001

ISBN 0-660-61687-4



## Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

---

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :

Direction de la Gestion des résultats et des rapports

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044



# **Ministère de la Justice**

## **Rapport sur le rendement**

**Pour la période se terminant le  
31 mars 2001**

---

A. Anne McLellan  
Ministre de la Justice et  
procureure générale du Canada



# Table des matières

<b>1.0</b>	<b>MESSAGE DE LA MINISTRE.....</b>	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b>RENDEMENT DU MINISTÈRE.....</b>	<b>4</b>
2.1	CONTEXTE DE PLANIFICATION ET DE FONCTIONNEMENT.....	4
2.2	MANDAT, RÔLES ET RESPONSABILITÉS.....	7
2.3	PLAN STRATÉGIQUE.....	9
2.4	OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉSULTATS.....	12
2.4.1	<i>Services aux clients gouvernementaux.....</i>	<i>13</i>
2.4.2	<i>Droit et orientation.....</i>	<i>13</i>
2.4.3	<i>Administration.....</i>	<i>13</i>
2.5	RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RENDEMENT.....	14
2.5.1	<i>Services aux clients gouvernementaux.....</i>	<i>14</i>
2.5.2	<i>Droit et orientation.....</i>	<i>22</i>
2.5.3	<i>Administration.....</i>	<i>38</i>
<b>3.0</b>	<b>GROUPEMENT DES RAPPORTS.....</b>	<b>43</b>
3.1	STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SDD).....	43
<b>4.0</b>	<b>RENDEMENT FINANCIER.....</b>	<b>45</b>
4.1	APERÇU DU RENDEMENT FINANCIER.....	45
4.2	TABLEAU FINANCIER 1: SOMMAIRE DES CRÉDITS APPROUVÉS.....	46
4.3	TABLEAU FINANCIER 2: COMPARAISON DES DÉPENSES TOTALES PRÉVUES ET DES DÉPENSES RÉELLES.....	47
4.4	TABLEAU FINANCIER 3: COMPARAISON HISTORIQUE DES DÉPENSES PRÉVUES ET RÉELLES TOTALES.....	48
4.5	TABLEAU FINANCIER 5: RECETTES.....	48
4.6	TABLEAU FINANCIER 6: PAIEMENTS LÉGISLATIFS.....	49
4.7	TABLEAU FINANCIER 7: PAIEMENTS DE TRANSFERT.....	49
4.8	TABLEAU FINANCIER 8: BESOINS EN RESSOURCES PAR ORGANISATION ET SECTEUR.....	50
4.9	TABLEAU FINANCIER 9: PASSIF ÉVENTUEL.....	51
<b>5.0</b>	<b>RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>52</b>
5.1	PERSONNES-RESSOURCES POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ET SITES WEB.....	52
5.2	LOIS APPLIQUÉES ET RÈGLEMENTS CONNEXES.....	53
5.3	RAPPORTS ANNUELS PRÉVUS PAR LA LOI ET AUTRES RAPPORTS MINISTÉRIELS.....	54
<b>6.0</b>	<b>INDEX.....</b>	<b>58</b>





## 1.0 Message de la Ministre

J'ai le plaisir de présenter au Parlement et aux citoyens du Canada le Rapport sur le rendement 2000–2001 du ministère de la Justice.

Au cours de la période étudiée, le ministère de la Justice s'est concentré sur la mise en œuvre du programme fédéral visant à assurer la sécurité et la protection des personnes au moyen d'une approche équilibrée à l'égard de la justice pénale.

Nos réalisations et le travail que nous avons effectué avec divers partenaires et intervenants pour renforcer notre système de justice ont porté surtout sur les questions dont les Canadiens se préoccupent en tout premier lieu, à savoir, la prévention du crime dans nos collectivités, la protection du public, la satisfaction des besoins des victimes d'actes criminels. La loi présentée le printemps dernier témoigne d'ailleurs de l'engagement du gouvernement à mieux protéger les Canadiens.

Le projet de loi C-15 présenté en mars 2001 comprend d'importantes modifications au *Code criminel* ayant pour but de protéger les enfants contre le crime, en particulier le crime cybernétique, en visant ceux qui cherchent à victimiser les enfants au moyen d'Internet. La loi proposée renforcera également les dispositions liées au harcèlement criminel, à l'invasion de domicile, à la sécurité des agents de la paix et à la cruauté envers les animaux.

Le printemps dernier, j'ai également présenté le projet de loi C-24 qui vise le crime organisé. Outre les crédits de 200 millions de dollars accordés pour mettre sur pied une stratégie de poursuites et renforcer les services de police, la loi a reçu un appui général du public et des parlementaires, et elle a été adoptée par la Chambre des communes au mois de juin 2001.

La Stratégie de renouvellement du système de justice pour les jeunes établit des orientations qui tiennent compte des valeurs des Canadiens et des Canadiennes et de leur désir de voir adopter des politiques axées sur la prévention du crime chez les jeunes et sur les conséquences significatives des crimes commis par les jeunes, ainsi que des mesures intensives de réadaptation et de réintégration des jeunes contrevenants. La nouvelle *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, la pièce angulaire de la Stratégie, a été adoptée par la Chambre des communes le 29 mai 2001 et est actuellement devant le Sénat.

Le Centre de la politique concernant les victimes continue d'assurer la sécurité et la protection des victimes de même que la protection de leur vie privée au sein du système de justice pénale en faisant en sorte que l'on tienne compte de leur point de vue dans l'élaboration d'une stratégie fédérale et d'une réforme législative. En août 2000, j'ai annoncé que le gouvernement fédéral verserait une somme de 10 millions de dollars aux provinces et aux territoires pour les aider à mettre en œuvre des lois pour les victimes d'actes criminels et pour appuyer des projets pilotes innovateurs dont le but est de venir en aide aux victimes d'actes criminels et à leur famille.

La Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime a pour but d'offrir aux citoyens, aux collectivités et aux municipalités les connaissances, les outils et l'appui dont ils ont besoin pour réduire la criminalité et la victimisation. Cette Stratégie tient compte des facteurs sociaux, économiques et culturels qui contribuent à la criminalité et à la victimisation. Elle reconnaît également que les meilleures solutions se trouvent souvent au sein des collectivités elles-mêmes. Au cours du dernier exercice financier, nous avons investi 27 millions de dollars pour venir en aide à 687 projets communautaires de prévention du crime dans 500 collectivités au pays.

Notre Plan stratégique de 2001-2005 énonce que nous ferons face aux défis que présente l'avenir en mettant l'accent sur le service aux citoyens, sur le leadership et sur l'excellence dans la satisfaction des besoins du gouvernement et des clients.

Les points saillants du Plan stratégique comprennent des consultations publiques et des efforts de concertation renouvelés qui amènent les Canadiens et les Canadiennes à participer aux processus de réforme législative dans des domaines aussi divers que la garde et le droit de visite des enfants, le maintien de l'ordre, la responsabilité criminelle, la corruption et les signatures électroniques. Le travail que nous avons entrepris pour renforcer le programme de vulgarisation juridique et pour améliorer nos systèmes d'information en ligne et de réponses par voie électronique témoigne de notre engagement à améliorer la capacité des citoyens de bien comprendre les services offerts par le système de justice et d'y accéder.

De plus, nous élaborons une capacité de planification stratégique et un système de gestion de l'information qui améliorent la prévision et la gestion des affaires pénales, de même qu'un système d'analyse contextuelle permettant de relever les nouvelles questions qui se posent dans les domaines du droit et des politiques.

Le Ministère a aussi fait des progrès importants dans ses efforts en vue d'agrandir les bureaux régionaux afin de les doter d'une expertise en politiques et en communications ainsi que de reconnaître le rôle important qu'ils jouent dans la création d'une perspective plus vaste à l'égard de la prestation des services juridiques et de l'élaboration des politiques. Par exemple, en mars 2001, nous avons réuni les bureaux régionaux des trois territoires afin de créer une nouvelle Région du Nord qui répondra mieux aux besoins particuliers des peuples et des collectivités du Nord du Canada.

Sur la scène internationale, nos réalisations continuent à faire du Canada un chef de file dans le domaine de la justice transnationale. Nous travaillons à un vaste éventail de questions liées au crime transnational et aux droits de la personne, mettant notre expertise à la disposition d'un nombre croissant d'organisations, telles que les Nations Unies, le Conseil de l'Europe, l'Organisation des États américains, le Commonwealth et le G-8. Le 23 octobre 2000 est entrée en vigueur la *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre*, qui met en application le Statut de Rome du Tribunal pénal international au Canada et renforce nos fondements législatifs pour les poursuites pénales.

Les réalisations du ministère de la Justice reposent sur la confiance que les citoyens ont dans leur système de justice. Notre succès ne se mesure pas uniquement à nos réalisations, mais également à l'incidence positive que les politiques et la législation ont sur la qualité de vie des Canadiens et sur la réputation internationale du Canada en tant que société pacifique et respectueuse des lois. Ce rapport sur le rendement fournit aux Canadiens et aux Canadiennes un aperçu de notre travail visant à garantir la mise sur pied d'un système de justice qui sert leurs intérêts.

A. Anne McLellan  
Ministre de la Justice et procureure générale du Canada

## 2. Rendement du Ministère

### 2.1 Contexte de planification et de fonctionnement

#### Intervenants et clients

Au même titre que les intervenants, les Canadiens et les Canadiennes désirent comprendre leur système de justice, accéder facilement à ses services et jouer un rôle significatif dans son évolution.

Il incombe au ministère de la Justice d'élaborer des politiques, des lois et des programmes qui favorisent un système de justice équitable, efficace et accessible dans lequel les citoyens peuvent avoir confiance. Pour relever ce défi, il doit collaborer avec des partenaires fédéraux, provinciaux, municipaux, internationaux et non gouvernementaux, y compris des organismes sans but lucratif et bénévoles, pour faire avancer le programme du gouvernement en matière de justice. Le Ministère a aussi la responsabilité de fournir des services juridiques et législatifs à tous les ministres et à leurs ministères respectifs ainsi qu'à la plupart des organismes fédéraux (les Clients). À cette fin, les ministères et organismes fédéraux sont des participants à part entière dans le processus de prestation des services juridiques.

Le ministère de la Justice est actuellement responsable de la mise en œuvre de plusieurs grandes initiatives nationales de concert avec d'autres ministères fédéraux ainsi que les administrations provinciales et territoriales. Le Programme de contrôle des armes à feu, l'Initiative sur la prévention du crime, la Stratégie d'aide à la famille axée sur les enfants et la Stratégie sur la justice applicable aux jeunes en sont quatre exemples.

#### Contexte de planification

##### *Évolution de la société*

Notre société connaît de rapides changements démographiques, sociaux, culturels, économiques et technologiques qui exercent tous des pressions sur le système de justice canadien. Les changements auxquels nous assistons dans les domaines de la biotechnologie et des technologies de l'information soulèvent de nouvelles questions et modifient la portée de questions existantes qui continuent de préoccuper les Canadiens et les Canadiennes.

D'autre part, la diversité accrue qui caractérise la composition et les valeurs de la population canadienne exige un remaniement des lois et du système de justice en soi, de manière à ce qu'ils reflètent tout aussi bien les besoins d'une société moderne que les valeurs de ses citoyens.

### ***Mondialisation***

La mondialisation crée un monde sans frontières où les questions jadis abordées dans un cadre strictement national doivent de plus en plus l'être à l'échelle internationale. Cette tendance amène le Canada à participer directement aux efforts internationaux en vue d'élaborer des instruments de défense des droits de la personne ainsi que des mécanismes d'exécution de la justice pénale et d'accroître la coopération économique entre d'autres initiatives. Parallèlement, le crime international – qu'il s'agisse du trafic illicite des stupéfiants, des crimes de terrorisme ou des crimes à caractère technologique – exige une intervention mondiale.

Le ministère de la Justice est appelé à jouer un rôle d'intendance de plus en plus actif à l'égard de la justice internationale et des questions juridiques qui en découlent. Cela se traduit surtout par l'établissement de relations de travail continues avec des partenaires internationaux, la participation à un nombre croissant de forums internationaux, des contributions directes et tangibles à l'élaboration de la jurisprudence internationale, un suivi efficace visant à assurer l'application à l'échelle nationale des lois et des conventions ainsi adoptées, et une collaboration directe, tantôt bilatérale tantôt multilatérale, avec d'autres pays.

### ***Attentes du public***

La confiance du public est essentielle au bon fonctionnement d'un système de justice. Les Canadiens nourrissent aujourd'hui de plus grandes attentes vis-à-vis de leur système de justice. Ils veulent participer davantage à l'élaboration des politiques, et exigent que le système réponde mieux à leurs besoins. Ils se disent de plus en plus soucieux de l'efficacité et de l'efficience du système de justice, qu'ils estiment parfois fragmenté, déroutant, lent et coûteux.

Le Ministère relève les défis qui en découlent en adoptant une approche sensée et durable visant à rationaliser et à renforcer le système de justice de manière à ce qu'il réponde mieux au désir des citoyens de se sentir plus en sécurité au foyer et au sein de leur collectivité. Simultanément, il favorise les approches axées sur la prévention du crime et la justice réparatrice, mise de moins en moins sur des systèmes correctionnels coûteux et s'efforce d'affecter les ressources du système de justice aux postes les plus productifs.

Le Ministère investit dans le Programme de vulgarisation juridique ainsi que dans les consultations publiques sur la réforme du droit et des politiques dans le but de satisfaire le besoin des citoyens de mieux comprendre leur système de justice et d'y jouer un rôle significatif. Il a en outre récemment remodelé son site Internet afin de fournir de façon conviviale davantage de renseignements aux Canadiens et aux Canadiennes.

### ***Efficacité du système de justice***

La complexité croissante de l'environnement juridique, tant à l'échelle nationale qu'internationale, stimule la création de nouveaux programmes, lois et procédures. Ces nouvelles exigences obligent le Ministère à examiner de plus près diverses mesures d'efficacité, à œuvrer de concert avec les provinces et les territoires pour rationaliser l'administration de la justice et des procédures pénales, et à étudier des solutions de rechange aux procédures judiciaires traditionnelles, qui sont particulièrement coûteuses.

Ces mêmes exigences ont par ailleurs amené le Ministère à étudier de nouvelles possibilités de partenariat et à se pencher sur l'élaboration d'approches horizontales pour résoudre les questions complexes. Les démarches fédérales-provinciales requièrent à cet égard une attention soutenue, compte tenu des responsabilités partagées de part et d'autre en matière de politique.

Cela dit, le ministère de la Justice est déterminé à améliorer ses prestations de manière à contribuer au maintien et à l'amélioration du système de justice canadien, conformément à son mandat.

### ***Demande en services juridiques***

La demande en services juridiques continue de croître en raison, surtout, de la modification du rôle du gouvernement et des voies qu'il emprunte pour atteindre ses objectifs. La nature de plus en plus horizontale des questions que le gouvernement est appelé à résoudre accentue la nécessité d'appliquer systématiquement la Loi à l'échelle de toutes les institutions fédérales.

La Charte des droits et libertés, les changements d'ordre technologique et la mondialisation contribuent tous à accroître la charge de travail du ministère de la Justice et la complexité des questions que doit aborder le gouvernement. Il en résulte souvent des litiges complexes qui ont une incidence directe sur les politiques publiques et sur les responsabilités éventuelles de la Couronne.

Le caractère de plus en plus international de l'économie et de la criminalité à l'échelle mondiale, de même que la judiciarisation des questions sociales de grande portée, ont aussi fortement contribué à l'accroissement de la demande et de la charge de travail du Ministère.

### ***Ressources disponibles***

La demande croissante en services juridiques va continuer à dépasser les ressources du Ministère. Il s'agit là d'un problème aggravé par le fait que le Ministère ne dispose que de peu de latitude pour endiguer la demande, la plupart de ses activités n'étant pas de nature discrétionnaire. L'intégrité des programmes tient dès lors, pour le ministère de la Justice, à

l'amélioration soutenue de son aptitude à en assurer la prestation de façon efficace et efficiente.

### ***Niveau de référence et intégrité des programmes***

Le ministère de la Justice a entrepris une étude de fond sur sa capacité de remplir sa charge de travail et sur les ressources nécessaires pour ce faire. Cette étude tient compte des besoins croissants en matière de politiques, de conseils juridiques, de contentieux et de poursuites, de même que de la difficulté croissante à satisfaire ces besoins avec les ressources existantes.

Elle porte également sur les moyens dont dispose le Ministère pour améliorer ses prestations grâce à l'usage de la technologie et à l'amélioration de sa gestion. Les questions relatives à la gestion et à la restructuration du Ministère y sont soulevées, et les données qui en découleront seront intégrées au Rapport de rendement du Ministère de même qu'à sa structure de planification, de rapport et de responsabilité (SPRR).

Les ressources supplémentaires obtenues au moyen de cette étude servent à accroître l'efficacité et l'efficience du Ministère en améliorant sa capacité d'offrir des conseils juridiques de qualité au gouvernement, d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, des programmes et des services de qualité à l'intention des citoyens tout en les faisant participer aux débats entourant l'établissement des politiques, et à consolider l'infrastructure administrative requise pour appuyer ces efforts.

## **2.2 Mandat, rôles et responsabilités**

Le travail du Ministère reflète les fonctions qu'exerce la Ministre dans son double rôle de procureure générale du Canada et de ministre de la Justice.

La procureure générale défend les intérêts de la Couronne dans le cadre de la législation en vigueur. Elle est ainsi appelée à fournir des conseils et des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux, notamment en ce qui a trait à la réglementation et à la conduite des litiges. Dans les provinces et territoires, la procureure générale intente également des poursuites pour des infractions à l'ensemble des lois fédérales, exclusion faite du *Code criminel* dans les provinces et inclusion faite du *Code criminel* dans les territoires.

Quant à la ministre de la Justice, elle a pour fonction principale de tenir compte des considérations générales qui sous-tendent les lois dont l'application relève directement d'elle. Elle est en outre responsable, d'une manière générale, des politiques fédérales relatives à l'administration de la justice, exception faite de celles qui portent sur les services de police, les services correctionnels et les libérations conditionnelles.

La ministre de la Justice partage également la responsabilité des politiques en matière :

- de justice pénale;
- de droits de la personne;
- de droit de la famille et des jeunes;
- de droit administratif;
- de justice autochtone;
- d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels;
- de langues officielles;
- de mandat gouvernemental en ce qui a trait aux tribunaux et aux juges; et
- de participation du Canada aux travaux des organisations internationales œuvrant au développement du droit international privé et à l'harmonisation du droit privé.

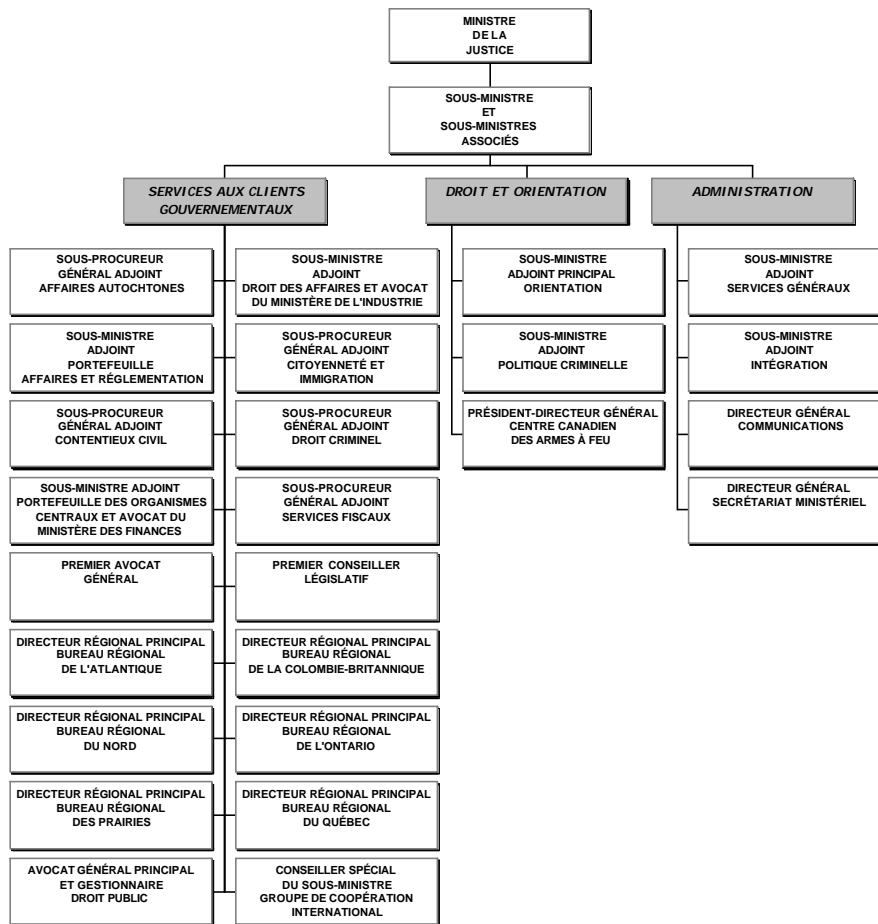
La ministre est par ailleurs responsable :

- de la réalisation des objectifs visés par les politiques au moyen de programmes et services;
- de questions touchant l'accessibilité, l'impartialité et l'équité du système de justice;
- des instruments juridiques dont se servent les ministères et organismes pour atteindre les objectifs globaux du gouvernement;
- de la rédaction de projets de loi et de règlements pour le compte du gouvernement;
- de l'examen des règlements; et
- de la conformité des lois et des règlements fédéraux à la *Charte canadienne des droits et libertés* et aux autres politiques et lois du gouvernement.



## Structure organisationnelle

Le diagramme qui suit présente les postes de gestion clés liés aux trois secteurs d'activité du ministère de la Justice.



## 2.3 Plan stratégique

### VISION

Être un ministère modèle du gouvernement et un chef de file dans le domaine du système de justice nationale.

### MANDAT

Les obligations et les responsabilités du Ministère sont définis par la *Loi sur le ministère de la Justice*, qui en trace les grandes lignes d'action. Le Ministère fournit une gamme

complète de services juridiques au gouvernement du Canada. Ces services ont notamment trait à la prestation de conseils juridiques, à la production de documents juridiques, à la rédaction de projets de loi ainsi qu'à la réglementation et à la conduite des litiges. Le Ministère est chargé de veiller à ce que l'administration des affaires publiques s'effectue en conformité avec la Loi. Il a en outre pour responsabilité principale d'assurer la planification, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques gouvernementales dans les domaines liés à l'administration de la justice de même que dans d'autres secteurs désignés par le gouverneur en conseil.

Outre la *Loi sur le ministère de la Justice*, les principales lois qui régissent les activités du Ministère comprennent la *Déclaration canadienne des droits*, la *Loi sur les textes réglementaires* et la *Loi sur la révision des lois*. La *Déclaration canadienne des droits* et la *Loi sur le ministère de la Justice* confèrent au Ministère l'obligation d'examiner tous les projets de loi déposés par les ministres au Parlement, de même que tous les règlements soumis pour enregistrement au greffier du Conseil privé, afin de s'assurer que toutes leurs dispositions sont conformes à l'objet et aux dispositions de la *Déclaration canadienne des droits* et de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Dans un cas comme dans l'autre, la ministre doit signaler toute incohérence au Parlement. La *Loi sur les textes réglementaires* exige que les règlements soient examinés selon les critères énoncés dans cette loi. Quant à la *Loi sur la révision des lois*, elle prévoit la révision et la codification périodiques des lois publiques du Canada ainsi que des règlements afférents.

### **MISSION**

Le ministère de la Justice a pour mission :

- de seconder la ministre dans la tâche d'assurer, au Canada, l'existence d'une société juste et respectueuse des lois, pourvue d'un système de justice efficace, équitable et accessible à tous;
- de fournir des conseils et autres services juridiques de qualité au gouvernement ainsi qu'aux ministères et organismes clients; et
- de promouvoir le respect des droits et libertés, de la Loi et de la Constitution.

### **VALEURS**

Les valeurs du Ministère ont trait au respect des personnes, à l'intégrité et à l'équité, de même qu'au service.

### **Respect des personnes**

La force du Ministère tient au fait que tous ses membres s'engagent à œuvrer de concert dans un esprit de confiance mutuelle, d'appui réciproque et de reconnaissance des forces de chacun.

## **Intégrité et équité**

Le Ministère s'engage à respecter et à appliquer la Loi, de même qu'à promouvoir les plus hautes normes d'intégrité et d'équité.

## **Service**

Le Ministère vise l'excellence et s'efforce de servir de façon constructive la ministre, le gouvernement et ses clients.

## **Plan stratégique de 2001-2005 – Orientation stratégique**

### **Servir les Canadiens :**

Nous nous emploierons à créer un système judiciaire pertinent et accessible qui répondra aux besoins des Canadiens. Nous veillerons à son bon fonctionnement.

### **Fournir des services de valeur supérieure et faire des choix :**

Dans un environnement où notre charge de travail augmente et où les besoins gouvernement et de nos clients évoluent, nous allons nous efforcer de fournir avec efficacité direction et excellence dans les domaines du droit et de la politique essentiels au rôle de l'État ou axés sur les nouvelles priorités de celui-ci.

### **Tirer parti de nos atouts :**

Nous intégrerons les dimensions du droit et de la politique inhérentes à notre travail pour mieux répondre aux besoins du gouvernement. Nous profiterons de notre présence dans toutes les régions du Canada et dans tous les ministères et organismes pour dispenser des conseils stratégiques et opportuns. Nous travaillerons ensemble, partagerons l'information et les connaissances. Nous créerons un milieu de travail favorable.

Pour l'avenir, nous élaborons un Plan d'action stratégique et un processus de planification continue à l'échelle du Ministère. Ce processus repose sur des éléments du plan stratégique et du plan d'activités du Ministère, et tient compte des exigences relatives à la planification et à l'évaluation du rendement dans l'ensemble du gouvernement, notamment en ce qui a trait à la Structure de planification, de rapport et de responsabilité et au Rapport sur les plans et priorités. L'orientation stratégique ainsi que les initiatives et stratégies clés du Ministère feront désormais partie intégrante de ses rapport sur la planification et le rendement.

## 2.4 Objectifs stratégiques et principaux engagements en matière de résultats

Objectifs stratégiques	Moyens pris pour les atteindre
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un système de justice rationnel, accessible et adapté aux besoins des citoyens.</li> <li>➤ La bonne fonctionnement de ce système.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Raviver la consultation publique et l'engagement des citoyens face à l'élaboration des politiques et des systèmes juridiques.</li> <li>• Rendre les systèmes juridiques plus accessibles aux Canadiens et aux Canadiennes en rédigeant les lois et règlements dans un langage clair et simple, en renforçant le programme de vulgarisation juridique et en améliorant notre site Web, notre bibliothèque virtuelle et nos services d'information juridique en ligne.</li> <li>• Renforcer le programme de vulgarisation juridique.</li> <li>• Œuvrer de concert avec les administrations provinciales et territoriales pour créer un système de justice national intégré, efficient et axé sur les citoyens.</li> <li>• Soutenir l'administration interne du Ministère en gérant ses ressources d'une manière efficace et efficiente.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fournir des services juridiques de qualité et faire des choix pertinents</li> <li>➤ Intégrer les volets Droit et Orientation.</li> <li>➤ Fournir au gouvernement des conseils stratégiques et opportuns.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir de façon efficace et proactive des services juridiques de qualité aux clients gouvernementaux du Ministère.</li> <li>• Élaborer un cadre de travail permettant la gestion des dossiers complexes et d'envergure.</li> <li>• Mettre en place un système de planification auprès des clients du Ministère afin de mieux déterminer les risques juridiques et de fixer clairement les priorités de manière à fournir des services juridiques et législatifs de qualité de façon opportune et efficiente.</li> <li>• Élaborer une stratégie globale visant à guider le Ministère vis-à-vis des secteurs émergents du droit, à l'échelle aussi bien nationale qu'internationale.</li> </ul>

Dans son Rapport sur les plans et priorités pour 2000-2001 (Partie III du Budget principal des dépenses), le Ministère a établi des attentes en matière de rendement que nous résumons ci-dessous pour chacun de ses trois secteurs d'activité.

### 2.4.1 Services aux clients gouvernementaux

- *Conclure des partenariats stratégiques entre le ministère de la Justice et les ministères et organismes clients.*
- *Élaborer des mécanismes novateurs de prestation des services juridiques.*
- *Assurer la satisfaction du client quant à la qualité et à la rentabilité des services juridiques à l'intérieur des échéanciers.*
- *Faire preuve d'un leadership national et international dans les nouveaux domaines du droit.*

### 2.4.2 Droit et orientation

- *Contribuer à une réponse stratégique globale et intégrée à l'égard de la famille, des enfants et des jeunes, des peuples autochtones et de la société de l'information.*
- *Mettre en œuvre le programme de sécurité et de protection du gouvernement grâce à une approche équilibrée à l'égard de la justice pénale.*
- *Rehausser la confiance du public envers le système de justice et progresser vers un système de justice équitable et accessible qui tienne compte des besoins d'une population diversifiée et changeante.*
- *Progresser vers un système de justice intégré, efficace en matière de coûts, axé sur les citoyens et branché sur la communauté.*
- *Faire preuve de leadership face aux enjeux internationaux en matière de justice.*

### 2.4.3 Administration

- *Accroître la capacité de contrôle.*
- *Produire, en langage clair et simple, des documents universels et axés sur les citoyens qui reflètent les priorités du Ministère.*
- *Préparer le Ministère à l'avenir en procédant aujourd'hui au perfectionnement de son personnel.*
- *Améliorer la connectivité afin de répondre aux besoins en communication.*

## 2.5 Réalisations en matière de rendement

### Renseignements financiers

Secteurs d'activités	(en millions de dollars)		
	2000-2001		
	Dépenses prévues	<i>Autorisations s totales</i>	Dépenses réelles
<b>Services aux clients gouvernementaux</b>	236,3	250,9	<b>240,3</b>
<b>Droit et orientation</b>	438,3	586,1	<b>587,9</b>
<b>Administration</b>	48,1	57,4	<b>60,4</b>
<b>Total pour le Ministère</b>	722,7	894,4	<b>888,6</b>

Les chiffres des autorisations totales comprennent ceux des budgets principal et supplémentaire des dépenses et d'autres autorisations.

Les dépenses réelles d'un secteur d'activité peuvent dépasser les autorisations accordées tant et aussi longtemps qu'elles n'excèdent pas le total applicable au Ministère.

Du fait de l'arrondissement des nombres, il se peut que les totaux affichés ne correspondent pas exactement aux données fournies pour chacun des postes.

Les chiffres présentés dans le tableau ci-dessus et dans la Partie IV du présent rapport sont fondés sur la structure de planification, de rapport et de responsabilité (SPRR) du Ministère qui est présentée dans son Budget des dépenses de 2000-2001, Partie III.

La description des réalisations suivantes est davantage fondée sur des activités et des extrants que sur des résultats. Le Ministère s'emploie à améliorer la mesure de ses résultats, l'établissement de ses rapports ainsi que les comptes qu'il rend aux Canadiens, aux parlementaires et à ses clients. Certaines mesures du rendement ont déjà été établies et continueront d'être affinées pour évaluer les progrès du Ministère et accroître sa capacité à rendre compte de son rendement par rapport à ses buts et stratégies clés.

### 2.5.1 Services aux clients gouvernementaux

<b>Dépenses prévues (RPP 2000-2001)</b>	<b>236 300 000 \$</b>
<i>Autorisations totales (comptes publics)</i>	250 925 871 \$
Dépenses réelles en 2000-2001 (comptes publics)	240 332 347 \$

L'objectif des Services aux clients gouvernementaux est de répondre, à l'échelle tant locale que régionale et nationale, aux besoins du gouvernement du Canada, de ses ministères et

de ses organismes en matière de services juridiques ou législatifs de qualité, et ce, de la manière la plus efficace et la plus rentable possible, en conformité avec la loi et la politique gouvernementale.

Les Services aux clients gouvernementaux présentent annuellement leurs objectifs et leurs préoccupations particulières dans le Rapport sur les plans et priorités du Ministère. Les résultats relatifs aux projets achevés ou en cours de même que les changements survenus au cours de la période à l'étude sont présentés ci-dessous.

### **Cadre de prestation des Services juridiques et Services axés sur la clientèle (SAC)**

Le Cadre stratégique des services juridiques fournit un modèle de régie relativement à la prestation des services juridiques. Il définit la nature des relations opérationnelles que le ministère de la Justice doit entretenir avec les ministères et les organismes clients. Il permet en outre au Ministère et à ses clients d'établir des modes de prestation innovateurs et de définir le partage des responsabilités quant aux coûts des services juridiques et aux exigences de rendement, de même que l'affectation et l'utilisation équitables des ressources.

Le principal mécanisme d'application du Cadre stratégique des services juridiques tient à l'élaboration et à la réalisation de plans d'activités conjoints entre le Ministère et ses clients (ententes de services axés sur la clientèle). Ces ententes ont d'ailleurs favorisé une responsabilisation accrue des parties grâce à l'établissement de rapports plus fréquents et à un meilleur contrôle des activités, tout en rehaussant la qualité des services juridiques et législatifs. Nous continuerons d'évaluer ce processus et y apporterons au besoin de rajustements, afin que le Ministère puisse continuer d'offrir à ses clients les services de qualité qu'ils attendent de lui.

### **Renouvellement du Service fédéral des poursuites**

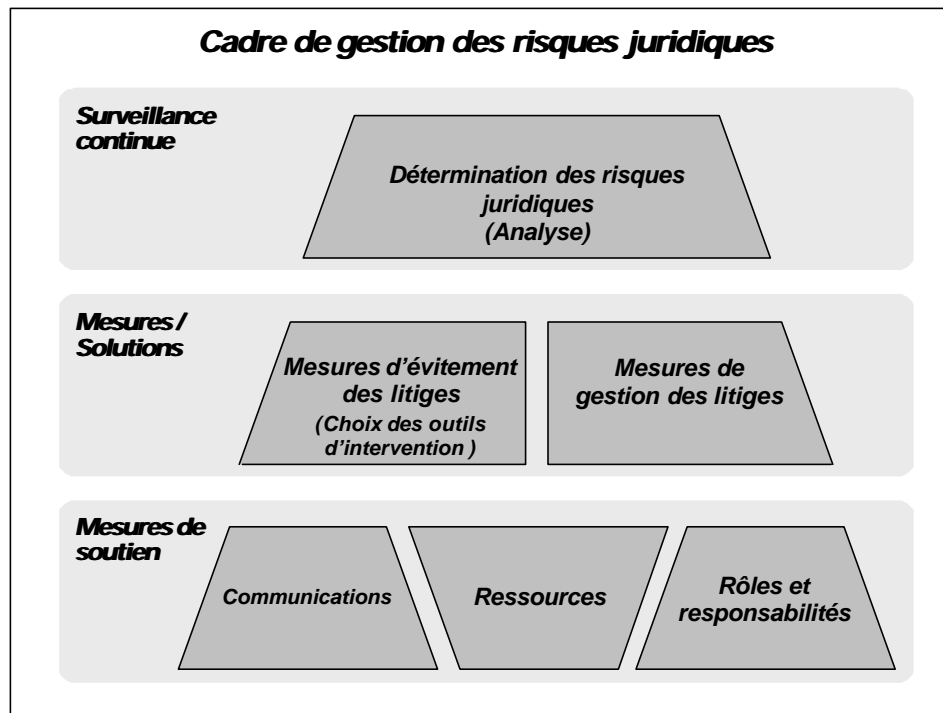
Une étude approfondie du Service fédéral des poursuites a été réalisée afin de s'assurer qu'il a la capacité de répondre d'une manière efficace et efficiente aux besoins actuels et futurs de la société canadienne. Les résultats de cette étude ont été présentés dans le cadre du Rapport d'examen du Service fédéral des poursuites, qu'il est possible de consulter sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : <http://canada.justice.gc.ca/fr/min/pub/fps/index.html>. L'examen a permis de dégager six domaines d'activité prioritaires qui, ensemble, fournissent un cadre de renouvellement du Service fédéral des poursuites. Ces six priorités s'énoncent comme suit :

- coopération accrue avec les provinces et territoires;
- renforcement des relations de travail, à l'interne comme à l'externe;
- adaptation aux besoins particuliers du Nord canadien;
- recherche de solutions de rechange aux poursuites et de moyens qui permettent de les mettre en œuvre;
- gestion des dossiers complexes et d'envergure;
- priorités en matière de gestion (formation, recrutement et maintien en fonctions du personnel, utilisation des technologies de l'information et gestion du savoir).

Dans cette perspective de renouvellement, nous procédons à des consultations au sein du Service fédéral des poursuites de même qu'auprès de ses partenaires. Des projets en cours portent par ailleurs sur l'élaboration de stratégies de gestion des dossiers complexes et d'envergure, notamment par l'application d'un protocole d'entente avec la GRC et d'une approche plus cohésive à l'égard de la gestion des dossiers. Le Service fédéral des poursuites joue un rôle de premier plan à l'égard de l'Initiative sur la justice intégrée, et il a mis sur pied un secrétariat électronique des poursuites afin d'accroître la connectivité entre les avocats chargés des poursuites. Un large éventail de mesures de rechange est en outre examiné de concert avec les partenaires du Service en ce qui a trait, notamment, à la création de programmes judiciaires de traitement de la toxicomanie, à la protection de la faune, à la justice réparatrice et à l'élargissement des sanctions administratives.

### Gestion du risque juridique

La gestion du risque juridique illustre bien la volonté du Ministère d'adopter une position de leadership et de renforcer ses partenariats. Le Ministère s'affaire en effet à affiner ses notions de gestion du risque juridique et à promouvoir la gestion du risque dans l'ensemble du gouvernement au moyen de projets pilotes, de communications et d'activités de formation. Il a d'ailleurs, à cet égard, élaboré un cadre de gestion du risque juridique applicable à l'ensemble du gouvernement.



Un processus d'analyse applicable à l'ensemble du gouvernement a ainsi été mis sur pied, et les méthodes, procédures et outils afférents sont présentement en voie d'élaboration. Des projets pilotes ont été entrepris en ce sens dans sept ministères. Le ministère de la Justice a notamment travaillé en étroite collaboration avec le ministère des Pêches et des Océans



dans le but d'analyser tous ses litiges (poursuites et contentieux au civil), d'en examiner les contextes et de mettre sur pied un comité du contentieux comportant plusieurs sous-comités. Un projet en cours vise en outre l'« analyse » des litiges autochtones. On prépare à cette fin des séances de formation sur l'évaluation du risque à l'intention des avocats-plaideurs et des conseillers juridiques de l'ensemble du pays. On effectue également des recherches sur l'emploi d'outils informatisés pouvant faciliter l'établissement des rapports d'évaluation du risque.

### **Techniques de règlement des conflits (RC)**

Les intervenants qui oeuvrent dans le domaine du règlement des conflits, dans le secteur public comme dans le secteur privé, se sont engagés à fournir aux Canadiens et aux Canadiennes un système de justice accessible et adapté à leurs besoins dans lequel ils peuvent avoir confiance. Le nombre croissant de programmes de RC associés à un tribunal, la diversité des initiatives lancées par les administrations provinciales et territoriales en matière de RC, l'enseignement et l'étude du RC dans les universités, la prolifération des fournisseurs privés de services de RC et les projets innovateurs entrepris par plusieurs ministères clients témoignent d'ailleurs fort bien de cet engagement. Le ministère de la Justice a joué un rôle de premier plan dans le développement soutenu du RC au Canada, et il s'engage à accroître la compréhension et l'application des techniques de RC dans l'ensemble de l'administration fédérale.

Au cours de l'exercice 2000-2001, le Ministère s'est appuyé sur les solides jalons qu'il avait déjà posés pour offrir un soutien ciblé à certains ministères clients (AINC, ACDI, ACDR et Environnement Canada) en leur assignant un avocat à même de les aider à concevoir et à réaliser des initiatives précises.

- Le Ministère s'est acquitté avec succès de l'administration du Fonds de RC, et a pris part à une évaluation officielle de ce Fonds dans le but d'appuyer sa reconduction. Cette initiative de 4,6 millions de dollars mise sur pied conjointement entre le Conseil du Trésor et le ministère de la Justice a permis d'aider divers organismes gouvernementaux à lancer 38 projets différents qui comptent parmi les plus intéressants et les plus innovateurs à avoir vu le jour en matière de RC au sein du gouvernement. De concert avec l'Université d'Ottawa, le Ministère a organisé un symposium sur le RC dans le cadre duquel les représentants de différents ministères ont eu l'occasion d'échanger sur les travaux que le Fonds avait rendu possibles. Le Fonds ne constitue pas seulement une importante source d'innovations à l'échelle du gouvernement, mais aussi un exemple probant de coopération interministérielle.

Hors du cadre fédéral, le Ministère a travaillé en étroite collaboration avec les administrations provinciales et territoriales, les barreaux et d'autres organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine du RC afin de partager de l'information et d'élaborer des politiques et des techniques susceptibles de soutenir l'intérêt et la demande croissante pour le RC dans l'ensemble du pays. Au cours de la période à l'étude, le Ministère a pris part à de nombreuses activités de rayonnement, qu'il s'agisse de l'organisation de groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux, d'enseignement dans le cadre du programme de médiation offert par l'Université d'Ottawa, de la participation à

des conférences et rencontres traitant du RC ou de l'attribution du Prix du règlement des conflits pour les étudiants en droit.

### **Programme des mandataires de la Couronne**

La prestation de services juridiques par des avocats du secteur privé (mandataires) joue un rôle essentiel quant à la capacité du Ministère de soutenir l'engagement de la ministre de la Justice et de la procureure générale du Canada de fournir des services juridiques efficaces, efficaces et économiques à l'ensemble du gouvernement.

La rédaction d'un document relatif aux modalités et conditions de nomination des mandataires, lequel définit clairement les rapports qui les lient au ministère de la Justice, a été achevée au cours de l'exercice écoulé, et son contenu doit entrer en application au cours de l'exercice 2001-2002.

Le Programme de coordination des mandataires a également lancé un certain nombre d'initiatives axées sur l'élimination des obstacles et sur la mobilisation des forces, notamment en ce qui a trait à l'amélioration des mécanismes de suivi et de la cohérence redditionnelle, de manière à fournir des outils de gestion et de prévision fiables aux gestionnaires, et d'éclairer les clients du Ministère quant à l'évolution du rôle des mandataires.

### **Contentieux des affaires civiles**

Le contentieux des affaires civiles s'occupe de tous les litiges qui ne relèvent pas du droit, et ses ramifications sont presque illimitées. Son champ d'application est de fait aussi étendu et varié que les activités mêmes du gouvernement. Il couvre de nombreux secteurs du droit et relève de nombreuses instances, y compris tous les échelons du système judiciaire, les tribunaux administratifs, les commissions et enquêtes publiques, les enquêtes du coroner, les conseils d'arbitrage, les audiences commerciales bipartites et multipartites ainsi que divers autres organes internationaux.

Au cours de l'exercice 2000-2001, le gouvernement a de nouveau connu un nombre sans précédent de poursuites nationales et internationales d'ampleur et de complexité variables. La Stratégie de gestion du risque juridique s'est avérée la principale initiative susceptible d'aider le Ministère à évaluer ses capacités de gestion du contentieux des affaires civiles pour mieux faire face à cette tendance. Parmi les efforts déployés à ce chapitre, il convient de retenir l'élaboration de processus d'analyse bien conçus auprès des clients gouvernementaux, la mise en œuvre des notions et techniques de règlement de conflits, de même que l'application des nouvelles technologies en matière de litiges.

### **Droit des Autochtones**

#### **Litiges touchant les Métis et les Indiens non inscrits**

Ces dernières années, des groupes de Métis et d'Autochtones non inscrits ont formulé un nombre croissant de revendications contre le gouvernement fédéral, et certains de ces dossiers seront vraisemblablement portés devant la Cour suprême du Canada au cours de l'année à venir. Étant donné que des décisions de la Cour suprême favorables aux Métis

dans des secteurs clés pourraient avoir des répercussions de taille pour le gouvernement fédéral, le ministère de la Justice a, au cours de l'année écoulée, continué de gérer ce dossier complexe et délicat, et il prend les mesures nécessaires pour préparer le gouvernement à toute éventualité.

En élaborant une réponse cohérente aux revendications des Métis et des Autochtones non inscrits, et en gérant le dossier en cours d'une manière stratégique, de concert avec d'autres ministères clés tels que le Bureau du Conseil privé et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, l'administration fédérale se prépare au mieux à réagir à toute issue possible de ces importantes questions juridiques.

### **Initiative sur la réingénierie du traitement des litiges**

**Résultats collectifs**

En partenariat avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le ministère de la Justice a lancé une initiative à long terme visant à étudier la possibilité de modifier les méthodes et procédures de traitement des litiges de manière à utiliser au mieux les ressources disponibles et à gérer de façon stratégique le volume croissant des dossiers soumis à l'AINC. Depuis un an et demi, les deux ministères s'affairent à appliquer un certain nombre de recommandations relatives à la réingénierie ou à la gestion stratégique du traitement des litiges. Voici quelques-unes de ces recommandations :

- gérer les dossiers par portefeuille : à ce jour, six portefeuilles (excluant celui des écoles résidentielles) ont été créés et en sont à des stades divers de leur développement;
- élaborer un processus officiel d'évaluation du risque facilitant la gestion stratégique des demandes d'évaluation par l'entremise d'un comité d'évaluation du risque;
- normaliser le système de gestion des dossiers du Ministère pour mieux répondre aux besoins fonctionnels et redditionnels du ministère de la Justice et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de même que pour assurer la production de rapports cohérents sur les litiges autochtones à l'échelle nationale; et
- étudier les données sur les responsabilités éventuelles fournies par le ministère de la Justice et transmises au ministère des Finances ainsi qu'au Vérificateur général par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

### **Projet d'équipes virtuelles**

**Résultats collectifs**

Ce projet a été lancé au cours de l'exercice financier 2000-2001 afin de fournir aux avocats le matériel, les logiciels et le soutien nécessaires à la gestion des documents, à leur analyse et, par conséquent, à une meilleure préparation des causes et des procès, surtout en ce qui a trait aux litiges relatifs aux pensionnats et aux Métis. En tirant pleinement parti des récentes percées technologiques, le Ministère relie entre elles les différentes personnes chargées d'un litige et appelées à y travailler depuis divers lieux géographiques, ce qui leur permet de former une équipe spécialisée à même d'agir de façon concertée.

Le matériel et les logiciels requis pour réaliser ce projet ont déjà été installés dans deux bureaux régionaux et sont en voie de l'être dans trois autres. La collecte électronique des

documents a par ailleurs débuté au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de même qu'au ministère de la Justice. Cette initiative a permis au ministère de la Justice d'aborder l'analyse en ligne des documents juridiques; les équipes du contentieux de différents bureaux régionaux peuvent dès lors consulter en ligne les documents de droit autochtone de même que l'analyse qu'en ont fait leurs collègues, ce qui leur permet de traiter les dossiers plus efficacement et plus rapidement.

### **Création de la région Nord**

En mars 2001, le ministère de la Justice a créé la région Nord, qui réunit les bureaux existants du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Le nouveau bureau de la région Nord se trouvera à Whitehorse.

La création de cette nouvelle région résulte en partie du fait que le gouvernement du Canada s'est donné pour objectif de réduire le nombre d'Autochtones ayant des démêlés avec le système de justice pénale, et de l'importance du rôle que joue le ministère de la Justice au sein du système de justice, que ce soit à l'égard des poursuites pénales ou de l'élaboration de politiques et de programmes liés à des enjeux sociaux ou juridiques.

La nouvelle région accroîtra la capacité du Ministère de former des partenariats avec d'autres ministères et organismes fédéraux, avec les administrations territoriales et des Premières nations, de même qu'avec les regroupements autochtones et d'autres organisations non gouvernementaux œuvrant dans le Nord canadien. La nouvelle région fournira en outre une tribune propice à l'établissement de préoccupations et de besoins communs, à l'échange d'information et de pratiques exemplaires, de même qu'à l'élaboration de « solutions » propres au Nord, tout en offrant un cadre de travail répondant aux besoins uniques des employés du Ministère dans le Nord canadien.

### **Crimes contre l'humanité et crimes de guerre**



Le Ministère continue d'assurer un solide leadership en matière de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, collaborant étroitement avec la GRC de même qu'avec Citoyenneté et Immigration Canada pour s'assurer que tous les moyens disponibles sont mis en œuvre pour traduire en justice les personnes soupçonnées de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre ou de tout autre geste répréhensible en temps de conflit.

La *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre* est entrée en vigueur le 23 octobre 2000. Cette nouvelle loi rend applicable au Canada le Statut de Rome du Tribunal pénal internationale (TPI), et remplace les dispositions actuelles du *Code criminel* concernant les crimes de guerre. Elle renforce l'assise législative relative aux poursuites pénales en territoire canadien, et réitère l'engagement du Canada à ne pas être un refuge pour les criminels de guerre.

## Gestion de la pratique du droit

Résultats collectifs

La capacité du Ministère à gérer la pratique du droit s'est vu renforcée au cours du dernier exercice, aussi bien au chapitre de la planification organisationnelle qu'à celui de la mesure du rendement. En faisant appel à une équipe de spécialistes multidisciplinaire (avocats, analystes financiers, planificateurs et analystes en informatique), les cadres de direction ont pu obtenir une analyse cruciale des tendances juridiques et financières qui touchent les activités du Ministère.

Des spécialistes en gestion de la pratique du droit ont été conviés à des forums pour y présenter les plus récentes idées, tendances et percées dans le domaine, de même que pour partager leur connaissance des meilleures pratiques en la matière. Ces forums, comme d'autres à venir, serviront de tribunes de formation et de partage des connaissances.

Les unités de travail ont renforcé leur capacité de gestion de la pratique du droit en adoptant de nouvelles techniques de gestion et en affectant du personnel à des postes conçus pour améliorer la planification des opérations, l'élaboration des programmes, la gestion du rendement et la gestion des ressources.

## Mesure du rendement

Résultats collectifs

Nous avons entrepris de nous pencher sur les mesures de rendement en partenariat avec nos clients. À titre d'exemple, le Ministère œuvre de concert avec la GRC pour définir des indicateurs de rendement ainsi que pour concevoir des outils et des processus permettant de contrôler le rendement et d'en rendre compte. De plus, des mesures de rendement sont actuellement élaborées par l'entremise du Projet de mise en œuvre de la réforme du Bureau de la concurrence. Ces données sur le rendement nous aideront à rehausser notre capacité de gérer efficacement nos ressources.

Le Ministère construit une base de données pour fournir en ligne l'ensemble des données d'évaluation disponibles relativement à chacun de ses secteurs d'activité. Grâce à la mise en place d'un ensemble plus complet d'outils et de processus d'évaluation de ses activités, le Ministère peut élaborer un système de mesure du rendement qui lui permettra de mieux contrôler son rendement.

## Système de gestion de l'information sur la législation (SGIL)

### Résultats collectifs

Le Ministère œuvre de concert avec la Chambre des communes, le Sénat, le Bureau du Conseil privé ainsi que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada en vue d'améliorer la technologie et les processus liés à la rédaction, à la publication et à la codification des règlements et lois. Un nouveau système de gestion de l'information permettra de rendre accessibles par Internet aussi bien les lois déjà codifiées que les nouvelles lois, et ce, quelques jours seulement après leur adoption; il offrira en outre un meilleur moteur de recherche qui contribuera à en faciliter l'usage.

### Résultats collectifs

## Pensionnats pour Indiens

Le Canada fait l'objet de plus de 8 000 poursuites de la part d'anciens élèves ayant fréquenté quelque 80 pensionnats répartis dans tout le pays. Les revendications touchent aussi bien aux mauvais traitements physiques et aux agressions sexuelles qu'à la négligence des enseignants et à la perte de la culture, et la plupart d'entre elles sont liées à un organisme religieux qui administrait dans l'école concernée ou y travaillait.

Le Ministère représente le gouvernement dans ce dossier fort complexe et délicat. Partout où faire se peut, on cherche à régler les revendications à l'amiable, et, comme dans toute procédure extrajudiciaire, la sécurité des demandeurs figure au premier rang de nos considérations. Le Ministère continue de travailler en partenariat avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour régler ces revendications, pour appuyer les négociations sur la façon dont les églises et le gouvernement dédommageront les victimes de mauvais traitements reconnus, ainsi que pour concevoir et appliquer des mécanismes visant à établir le bien-fondé des demandes.

## 2.5.2 Droit et orientation

Dépenses prévues (RPP 2000-2001)	438 300 000 \$
<i>Autorisations totales (comptes publics)</i>	586 052 630 \$
Dépenses réelles en 2000-2001 (comptes publics)	587 930 005 \$

L'objectif principal des activités du Ministère en matière de politiques consiste à veiller à ce que les Canadiens disposent d'un système de justice équitable, efficace, abordable et opérationnel qui réponde à leurs préoccupations vis-à-vis de la sécurité, qui satisfasse aux aspirations d'une société moderne et pluraliste, et qui reflète leurs valeurs.

Les efforts du Ministère en matière de politiques, tels qu'énoncés dans son Rapport sur les plans et priorités pour 2000-2001, sont axés sur les thèmes stratégiques suivants :

- intégration des politiques juridiques au programme d'action général du gouvernement afin d'aborder les questions complexes de manière systématique et approfondie;
- mise en œuvre du programme de sécurité et de protection du gouvernement grâce à une approche équilibrée en matière de justice pénale;
- renforcement de la confiance du public à l'égard du système de justice;
- leadership sur les questions de justice internationale grâce à une approche dynamique et cohérente à l'égard des politiques et des activités;
- promotion d'un système de justice intégré à la fois rentable, axé sur les citoyens et branché sur la collectivité;
- promotion d'un système de justice équitable et accessible qui répond aux besoins évolutifs d'une population diverse.

Suivent les réalisations liées aux différents thèmes.

**Intégration des politiques juridiques  
au programme d'action général du  
gouvernement**

**Résultats collectifs**

## **Droit de la famille**

### ***Pensions alimentaires pour enfants***

- Le 1<sup>er</sup> novembre 2000, de nouvelles modifications de forme aux Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants sont entrées en vigueur. Ces modifications étaient nécessaires pour clarifier l'application prévue de certains articles, de même que pour harmoniser les versions française et anglaise des Lignes directrices.
- Une stratégie de consultation relative aux pensions alimentaires pour enfants a en outre été élaborée de concert avec les provinces et les territoires, et elle intègre le fruit des études, recherches et ateliers réalisés à l'échelle du pays. Les ateliers en question portaient notamment sur les jeunes et les peuples autochtones. **Grâce au Fonds de justice familiale axée sur les enfants, le Ministère a versé 14,1 millions de dollars en subventions et contributions.**
- Un document de consultation a aussi été préparé conjointement avec les provinces et les territoires; on y retrouve, pour l'exercice en cours, des propositions précises quant à

la façon d'améliorer les dispositions relatives à la garde et au droit de visite, de même qu'aux pensions alimentaires pour enfants.

- En ce qui concerne les Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants, nous continuons à contrôler le montant et la cohérence des pensions alimentaires pour enfants grâce aux données fournies par certains tribunaux choisis dans le cadre du *Sondage sur les montants adjugés*. Le calcul des montants adjugés a en outre été effectué, pour l'année d'imposition 2000, dans le cadre de l'analyse annuelle de la stabilité des montants adjugés et publiés.

### **Enfants victimes**

- Le ministère de la Justice achève les consultations relatives aux questions soulevées par un document de travail intitulé *Les enfants victimes et le système de justice pénale*. Les consultations publiques sont terminées et les consultations fédérales-provinciales-territoriales touchent à leur fin.
- Les consultations publiques et les tables rondes fédérales-provinciales-territoriales ont permis d'isoler les questions et les suggestions formulées dans le document de travail qui s'avéraient les plus utiles quant à l'étude d'options de rechange visant à protéger les enfants contre toute forme extrême de négligence, de mauvais traitements et d'exploitation.
- Le Ministère examine par ailleurs, avec les provinces et les territoires, des moyens d'améliorer les liens entre les instances judiciaires et les mécanismes de détection, de prévention et d'exécution relatifs à la protection des enfants.

### **Garde et droit de visite**

- Dans les domaines de la garde et du droit de visite, le Ministère a mené à bien toute une série de projets spécifiques axés sur les questions soulevées par le rapport conjoint du Sénat et de la Chambre des communes intitulé *Pour l'amour des enfants*. Certaines des questions faisant l'objet d'études et de rapports concernent l'évaluation des droits des enfants dans les procédures, l'établissement et la gestion des cas hautement conflictuels, le traitement des fausses allégations, les consultations avec les médiateurs familiaux, les régimes parentaux et les problèmes des minorités relativement à la garde et au droit de visite.
- Pour ce qui est de l'exécution des ordonnances alimentaires, notre étude sur le respect et le non-respect des décisions rendues inclut maintenant des données de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de la Saskatchewan. L'an prochain, nous intensifierons la collecte de données en Colombie-Britannique.



### ***Programme d'action national pour les enfants***

Le ministère de la Justice continue de travailler en étroite collaboration avec plusieurs autres ministères fédéraux, les provinces, les territoires et diverses organisations non gouvernementales à la stratégie nationale globale sur l'ensemble des questions qui touchent les enfants, annoncée dans le Discours du Trône d'octobre 1999, de même, dans un cadre plus large, qu'au Programme d'action national pour les enfants (PANE). Le ministère de la Justice est en outre parvenu à tisser, avec d'autres ministères fédéraux, des liens propres à favoriser une intervention adéquate de sa part dans les dossiers relatifs au PANE qui pourraient influencer sur le système de justice.

### **Stratégie sur la justice applicable aux Autochtones**

En 2000-2001, soit la dernière des cinq années de son mandat officiel quant à la Stratégie sur la justice applicable aux Autochtones (SJAA), le Ministère a continué de répondre aux besoins des peuples et des collectivités autochtones en soutenant les programmes de justice communautaire, en participant aux négociations sur l'autonomie gouvernementale touchant l'administration de la justice, et en élaborant diverses politiques. La SJAA a depuis été reconduite pour une période d'un an (2001-2002), afin que soient précisés les détails d'un financement à long terme.

- **Grâce à de solides partenariats fédéraux-provinciaux-territoriaux et à des contributions totalisant 5,9 millions de dollars, la SJAA a pu soutenir 90 programmes à frais partagés auprès de plus de 280 collectivités autochtones.** Le rapport d'évaluation final de la Stratégie révèle que « la SJAA fait état des progrès et enregistre des succès. » Ces programmes communautaires de guérison et de réconciliation viennent compléter les initiatives prises par le Centre national de prévention du crime, le Programme des assistants para-judiciaires auprès des autochtones et la Stratégie de renouvellement du système de justice pour les jeunes.
- L'équipe multidisciplinaire de la Direction de la justice applicable aux Autochtones (DJAA) a continué à fournir conseils, et soutien en matière d'élaboration des politiques à la ministre, au sous-ministre ainsi qu'aux négociateurs du ministère de la Justice et des autres ministères fédéraux. En mars 2000, la DJAA était présente à 27 tables de négociation sur l'autonomie gouvernementale où l'on sollicitait son avis sur l'administration de la justice dans un tel contexte. La moitié de ces négociations concernent des collectivités bénéficiant de programmes de justice communautaire mis sur pied par la DJAA.
- Le Réseau de la justice autochtone a poursuivi ses activités de vulgarisation, d'éducation et de formation sous la direction générale d'un Comité consultatif autochtone et d'un Conseil des anciens formé de représentants des différentes régions du pays œuvrant dans le secteur de la justice autochtone.

## **Commerce électronique et protection des renseignements personnels dans le secteur privé**

- En août 2000, la ministre de la Justice a annoncé un examen du régime fédéral de protection de la vie privée. Cet examen s'est avéré nécessaire du fait, en partie, de l'avènement des technologies de l'information et de la biotechnologie, de même que de l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, qui porte sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. Cet examen a pour but premier de déterminer si les lois actuelles protègent adéquatement la vie privée des Canadiens et des Canadiennes.
- Dans le cadre de cet examen, le Ministère a, au cours du dernier exercice, consulté divers ministères et organismes fédéraux pour connaître les initiatives courantes du gouvernement. Il poursuit d'ailleurs ses efforts en ce sens tout en étudiant les demandes de réforme passées, notamment les propositions du Commissaire à la protection de la vie privée. Le Ministère consultera par ailleurs le plus grand nombre de citoyens pour connaître leurs perceptions et leurs préoccupations concernant la protection de la vie privée.

## **Accès à l'information**

- En réponse aux préoccupations exprimées par diverses parties, entre autres les députés, le Commissaire à l'information et des personnes du public, la ministre de la Justice et le président du Conseil du Trésor ont annoncé la création du Groupe de travail sur la réforme de la *Loi sur l'accès à l'information*.
- Le Groupe de travail procède à un examen approfondi du régime d'accès à l'information, y compris des changements administratifs et législatifs requis, et fera ses recommandations à l'automne 2001 concernant d'éventuelles modifications à la Loi.

## **Étude de la législation de l'équité salariale**

- À la suite de l'annonce du gouvernement, le 29 octobre 1999, de procéder à l'étude de la législation sur l'équité salariale, les ministres de la Justice et du Travail se sont entendus pour collaborer à cette importante initiative.
- En octobre 2000, les ministres de la Justice et du Travail ont ainsi nommé Beth Bilson, doyenne de la faculté de droit de l'Université de la Saskatchewan, à la présidence du Groupe de travail fédéral sur l'étude de la législation sur l'équité salariale. Ses premières tâches à ce titre comprenaient la tenue de consultations auprès des principaux organismes concernés afin d'établir les questions et les préoccupations de l'heure ainsi que de mettre au point le mandat du groupe de travail. Ces consultations ont pris fin en décembre 2000 et ont fait l'objet d'un rapport aux ministres de la Justice et du Travail, ainsi que de recommandations quant aux mesures à envisager.

**Une approche équilibrée en matière de justice pénale**

**Politique sur la justice pour les jeunes**

- Le 5 février 2001, le projet de loi C-7 (anciennement C-3) a été présenté à la Chambre des communes. Le 26 mars 2001, le projet de *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* a été transmis pour étude au Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Ce projet de loi constitue la pièce maîtresse d'une initiative plus vaste visant à renouveler le système de justice pour les jeunes au Canada, initiative dont les principales orientations ont trait à la prévention du crime, aux conséquences significatives des crimes commis par les jeunes, ainsi qu'à l'intensification des mesures de réhabilitation et de réintégration des jeunes contrevenants.
- La mise en œuvre de l'Initiative de renouvellement du système de justice pour les jeunes (RSJJ) et la préparation à l'adoption de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* ont été nos deux préoccupations principales en 2000-2001, et ont donné lieu à plusieurs réalisations de taille, parmi lesquelles :
  - **le transfert, à même le Fonds de RSJJ, de 7,2 millions de dollars à divers organismes en rapport avec une variété de projets;**
  - un forum national de la police, d'une durée de deux jours, qui a rassemblé quelque 150 agents de la paix des quatre coins du pays pour discuter de la nouvelle loi sur la justice pénale pour les adolescents;
  - une conférence des gestionnaires des 17 projets pilotes novateurs en matière de justice pour les jeunes, qui mettent à l'essai de nouveaux modes d'intervention auprès des jeunes contrevenants;
  - un forum d'une journée à l'intention des gestionnaires d'organismes publics de vulgarisation et d'information juridiques en vue de discuter du projet de loi et de leur approche vis-à-vis de la conception et à la distribution de documents et de produits de pédagogie et d'information relatifs à la justice pour les jeunes, à la lumière de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*.

**Programme de financement des services de justice pour les jeunes**

- **En 2000-2001, le Ministère a versé 179,0 millions de dollars aux services de justice pour les jeunes.** De nouveaux arrangements financiers sur cinq ans ont été négociés avec les provinces et territoires afin de soutenir la poursuite du projet de loi sur la justice pour les jeunes (projet de loi C-7) ainsi que des objectifs globaux de l'Initiative de renouvellement du système de justice pour les jeunes.
- Ces nouvelles ententes permettront de couvrir certains des coûts marginaux liés à la réforme législative, ainsi que de promouvoir et soutenir un large éventail de services et programmes susceptibles de contribuer grandement à la réalisation des objectifs de l'Initiative. Ces ententes jouent un rôle de premier plan dans la mise en œuvre souple des étapes à suivre, en étroite collaboration avec les administrations concernées.

### **Contrôle des armes à feu**

La mise en œuvre du Programme canadien de contrôle des armes à feu a débuté en décembre 1998. Depuis cette date, le programme a prouvé son importance pour le bien public.

- Le Programme canadien de contrôle des armes à feu réalise ses objectifs en matière de sécurité publique en gardant les armes à feu hors de portée des personnes qui ne devraient pas en posséder. Plus de 3 000 permis ont ainsi été refusés ou retirés par les agents responsables de la sécurité publique. En ce qui concerne les retraits de permis, ils ont été vingt-sept fois plus nombreux qu'au cours des cinq dernières années du programme précédent.
- À la fin de décembre 2000, plus de deux millions de propriétaires canadiens d'armes à feu – soit plus de 90 % d'entre eux – s'étaient conformés à l'obligation d'obtenir leurs permis avant cette date, qui marquait la conclusion de la première phase majeure de mise en œuvre du programme. Parmi les facteurs qui ont contribué à ce succès, mentionnons l'utilisation de formulaires simplifiés, un meilleur service à la clientèle au moyen, entre autres, d'un programme d'aide aux demandeurs visant à aider les propriétaires d'armes à feu à remplir leurs formulaires, et une campagne d'information intensive.

### **Lutte contre le crime organisé**

Le Ministère a élaboré une série complète de modifications à apporter au *Code criminel*, lesquelles ont été incorporées au projet de loi C-24 déposé le 5 avril 2001.

- Le Ministère a travaillé en étroite collaboration avec les administrations provinciales pour étayer ses propositions, et ce, dans quatre domaines : les nouveaux délits liés à l'implication dans une organisation criminelle, et plus particulièrement ceux qui sont susceptibles de compromettre les dirigeants d'organisations criminelles; la clarification des pouvoirs des agents de la paix au moyen d'un processus d'imputabilité visant à les dégager de toute responsabilité criminelle vis-à-vis de certains actes autrement tenus pour criminels; l'élargissement des pouvoirs permettant d'obtenir la confiscation des produits de la criminalité; et les mesures requises pour protéger les parties prenantes au processus de justice pénale contre toute forme d'intimidation, et plus particulièrement celle qui émane des dirigeants d'organisations criminelles.
- Ces propositions étaient accompagnées de nouvelles données relatives à l'élaboration d'une stratégie de poursuite intensive et au déploiement d'efforts accrus dans l'exercice des pouvoirs de la police contre le crime organisé.
- Toutes ces mesures reposent sur plusieurs années de lutte contre le crime organisé. Elles sont conçues pour répondre directement aux préoccupations des Canadiens face à la menace que fait peser le crime organisé sur leurs collectivités. Nous continuerons, au

cours de l'année à venir, à affiner et à élargir nos efforts de lutte contre le crime organisé.

### **Victimes d'actes criminels**

- Tel que promis en 1998 dans la réponse du Gouvernement au quatorzième Rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne, intitulé *Les droits des victimes – Participer sans entraver*, le ministère de la Justice s'affaire à appliquer la Stratégie fédérale de protection des victimes d'actes criminels.
- Le Centre de la politique concernant les victimes a été créé au sein du Ministère afin de coordonner l'initiative fédérale de protection des victimes, de contrôler la mise en œuvre des modifications apportées au *Code criminel* (C-79, C.S. 1999, chap. 25) en décembre 1999 pour accentuer le rôle des victimes dans les poursuites pénales, et de veiller à ce que le point de vue des victimes soit pris en compte lors de l'élaboration de la politique fédérale concernant les victimes et de la réforme du droit pénal.
- Le Centre a pour mandat, entre autres, de consulter les victimes, les défenseurs des droits des victimes, les fournisseurs de services aux victimes ainsi que les agents provinciaux et territoriaux concernés, d'effectuer des recherches sur l'efficacité des réformes du droit et d'autres initiatives connexes, de colliger et de diffuser de l'information sur le système de justice pénal, sur les droits des victimes ainsi que sur les lois, les services et l'assistance dont les victimes d'actes criminels peuvent se prévaloir.
- Finalement, un Fonds d'aide aux victimes accorde des subventions et des contributions à des organisations non gouvernementales pour soutenir des projets novateurs, de même qu'aux provinces et territoires pour les aider à appliquer les modifications apportées au *Code criminel* ainsi que l'Énoncé des principes fondamentaux de justice pour les victimes d'actes criminels. **En 2000-2001, le Ministère a ainsi versé 1,3 million de dollars en subventions et en contributions.**

### **Conduite avec facultés affaiblies**

Le projet de loi C-18 a été adopté par le Parlement en juin 2000, et adopté le 15 mars 2001. Il porte la peine maximale pour conduite avec facultés affaiblies entraînant la mort de 14 ans à l'emprisonnement à vie, et permet aux agents de la paix faisant enquête sur une collision ayant causé des blessures ou la mort de demander par téléphone un mandat autorisant le prélèvement d'un échantillon sanguin sur un conducteur soupçonné d'être sous l'effet de drogues.

### **Responsabilité criminelle des entreprises**

La tragédie de la mine Westray en 1992 a entraîné la tenue d'une enquête publique provinciale, en 1997, à la suite de laquelle on a recommandé entre autres que l'approche du droit pénal canadien en matière de responsabilité des entreprises soit revue. En réponse à cette recommandation, de même qu'à une requête du procureur général de la Nouvelle-

Écosse et à un intérêt croissant de la part des députés, le Ministère a commencé à revoir la loi dans ce domaine, aussi bien en ce qui a trait à la responsabilité criminelle des entreprises qu'à celle de leurs dirigeants et employés.

### **Preuve génétique**

- Une loi adoptée et promulguée le 30 juin 2000 permet au Solliciteur général du Canada de constituer une banque de données génétiques et modifie le *Code criminel* de manière à autoriser les juges à ordonner le prélèvement de substances corporelles sur des contrevenants (aussi bien jeunes qu'adultes) reconnus coupables d'infractions au *Code criminel* afin d'enrichir cette banque de données génétiques.
- Le ministère de la Justice a joué un rôle prépondérant dans l'élaboration de la politique qui étaye cette mesure législative et dans la formulation de ses dispositions pour faire en sorte qu'elles soient efficaces et conformes aux exigences constitutionnelles. Cette loi constitue un élément essentiel de la stratégie législative du gouvernement en matière d'empreintes génétiques, laquelle a pris forme avec l'ajout au *Code criminel* de la clause concernant les mandats de prélèvement d'ADN, en 1995. Pour assurer l'application efficace de la nouvelle loi, les agents du Ministère ont uni leurs forces à celles de leurs homologues provinciaux afin de tracer des lignes directrices homogènes en matière de poursuites, lignes directrices qui aiderait les avocats de la poursuite à exercer les pouvoirs discrétionnaires que leur confère la Loi.

**Confiance du public  
à l'égard du système de justice**

### **Subventions et contributions – Le Programme de vulgarisation et d'information juridiques (VIJ)**

- Au cours du dernier exercice, plus d'un million de dollars ont été consacrés à l'élaboration d'outils de VIJ tels que brochures, vidéos et ateliers.
- Le Ministère a en outre, dans chaque province, reconduit son appui à un organisme agissant à titre de partenaire quant à l'exécution du Programme de VIJ. Les organismes concernés fournissent, dans les différentes régions du Canada, des services de vulgarisation et d'information juridiques afin de veiller à ce que les citoyens, et plus particulièrement ceux qui n'ont pas facilement accès à d'autres sources d'information, aient conscience de leurs droits, responsabilités et obligations juridiques.
- Ce réseau d'organismes a aidé le Ministère à rehausser la confiance du public à l'égard du système de justice en veillant à ce que tout renseignement opportun relatifs à des questions telles que la violence familiale, les pensions alimentaires pour enfants et les engagements de ne pas troubler l'ordre public soit rapidement et facilement accessible.

## Le Programme de subventions et de contributions

Le Ministère continue de verser des subventions et des contributions pour appuyer les innovations dans des secteurs de politique clés tels que la justice réparatrice, l'accès à la justice et l'amélioration du système de justice. Les connaissances acquises grâce à ces projets aident le Ministère à accroître sa capacité d'élaborer des politiques et, par conséquent, sa faculté de s'adapter à un contexte juridique en constante évolution.

Au cours du dernier exercice, **le Ministère a versé 89 millions de dollars à divers organismes en rapport avec des projets conçus pour améliorer le système de justice canadien.** Parmi les projets financés de la sorte, mentionnons le Prix du règlement des conflits pour les étudiants en droit, la création d'une faculté de droit à Iqaluit, le Projet de justice axé sur la collaboration et diverses conférences.

## Accès licite

Le gouvernement a établi un plan quinquennal afin d'aider les services de police et de sécurité nationale à trouver des solutions aux problèmes techniques et juridiques posés par les technologies nouvelles ou émergentes. La résolution de ces problèmes répondra au besoin d'accéder en toute légalité aux communications électroniques et aux données électroniques archivées. La capacité de garantir un accès licite aux communications tout en préservant les intérêts légitimes liées à la confidentialité fait partie intégrante des stratégies de prévention du crime, qui visent le crime organisé et ses différentes manifestations. Le ministère de la Justice est responsable de l'élaboration de la politique législative et de la prestation de conseils juridiques dans ce domaine.

## Magistrature fédérale

- La force de la magistrature canadienne est un élément clé de notre prospérité et de notre santé en tant que nation. Il ne peut y avoir de justice sans procès équitable sous la supervision d'un juge compétent, indépendant, impartial et efficace.
- L'importance de l'aspect financier de l'indépendance des juges a été soulignée par le projet de loi C-12 – *Loi modifiant la Loi sur les juges et une autre loi en conséquence* –, déposé le 21 février 2001. Ce projet de loi vise à appliquer la réponse du gouvernement aux recommandations de la Commission d'examen de la rémunération des juges (1999). Plus précisément, il mettrait en œuvre les recommandations de la Commission relativement aux hausses de traitement, à de modestes améliorations au régime de pension (notamment l'instauration d'une option de retraite anticipée), de même qu'à une augmentation des prestations d'assurance et des indemnités. Le projet de loi C-12 assurerait par ailleurs le remboursement des frais de représentation judiciaires sur une base partagée.

## Le processus d'examen des demandes de clémence

- L'article 690 du *Code criminel* permet aux personnes qui ont épuisé tous leurs droits d'appel et qui estiment avoir été injustement déclarées coupables d'un acte criminel ou condamnées à une peine de détention préventive, conformément à la partie du *Code criminel* relative aux délinquants dangereux ou aux délinquants à contrôler, de demander à la ministre de la Justice de revoir leur dossier.
- Le 14 mars 2001, au terme d'un long processus de consultation publique, la ministre de la Justice a déposé le projet de loi C-15 – *Loi de 2001 modifiant la législation pénale* –, qui comporte des modifications visant à améliorer le processus d'examen des demandes de clémence de manière à le rendre plus ouvert, plus accessible et plus responsable vis-à-vis du public.

**Leadership sur les questions de justice internationale grâce à une approche dynamique et cohérente vis-à-vis des politiques et des activités**

**Résultats collectifs**

## Droit international privé

- Voici quelques-uns des plus importants projets menés au cours du dernier exercice dans le domaine du droit commercial international :
  - ébauche de la Convention sur les intérêts internationaux dans l'équipement mobile et ébauche connexe du Protocole sur l'équipement aérien, coparrainée par Unidroit et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui fournissent un cadre de travail en ce qui a trait à la création et aux effets d'un intérêt international dans l'équipement mobile;
  - peaufinage de la Convention de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) sur les affectations de comptes clients dans le droit commercial international et travaux connexes dans le domaine de l'arbitrage; et
  - signature et ratification de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États de la Banque mondiale (CIRDI), qui nécessite l'accord de toutes les administrations canadiennes.
- Dans le domaine du droit de la famille, le ministère de la Justice participe en outre à l'élaboration d'un projet de loi qui permettra d'appliquer la Convention de La Haye de 1999 sur la protection internationale des adultes et de la Convention de La Haye de 1996 sur la juridiction, le droit applicable, la reconnaissance, l'exécution et la



coopération concernant la responsabilité parentale et les mesures de protection de l'enfant.

### **Justice pénale internationale**

- Le Ministère met aussi son expertise à la disposition d'un nombre croissant de tribunes internationales, comme la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, le Conseil de l'Europe, l'Organisation des États américains, le Commonwealth et le G-8. Le nombre croissant de conventions, traités et arrangements fonctionnels de lutte contre la criminalité internationale qui résultent de ces efforts contribueront à la sécurité du public et à un ordre international plus solide.

### **Tribunal pénal international**

- La *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre* est entrée en vigueur le 23 octobre 2000. Cette loi assure au Canada la capacité de remplir ses obligations en vertu du Statut de Rome du Tribunal pénal international et a renforcé le fondement législatif permettant de poursuivre au Canada des personnes pour génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Le Ministère continue d'œuvrer avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour appuyer l'établissement du Tribunal pénal international.

### **Initiatives internationales de lutte contre la corruption**

- Le Ministère a participé activement à diverses initiatives de lutte contre la corruption au sein de différentes tribunes internationales, entre autres l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), l'Organisation des États américains (OÉA), l'Organisation des Nations Unies et le G-8, et a par ailleurs joué un rôle prépondérant dans la préparation canadienne au Forum mondial sur la lutte contre la corruption et la sauvegarde de l'intégrité II.
- Le Canada a ratifié la Convention interaméricaine de lutte contre la corruption le 6 juin 2000, et le ministère de la Justice a travaillé en étroite collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à l'élaboration, au sein de l'OÉA et dans le cadre d'une rencontre d'experts gouvernementaux, de recommandations relatives à la mise au point d'un mécanisme de suivi de la Convention.
- Le Ministère a participé à la préparation du Rapport annuel au Parlement sur l'application de la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics dans les transactions internationales et sur l'exécution de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers*.

## Crime informatique (international)

Le Ministère continue de participer à différentes tribunes internationales (G-8, Conseil de l'Europe, Nations Unies) afin d'apporter une solution à la criminalité informatique internationale. Le Ministère participe activement, entre autres, à la négociation d'une convention internationale sur le crime cybernétique au sein du Conseil de l'Europe, à l'élaboration au sein du G-8 de principes touchant l'accès transfrontalier aux données archivées et de mécanismes permettant de retracer des communications au moyen des réseaux informatiques. Le Ministère a également joué un rôle prépondérant dans l'élaboration de l'ordre du jour de l'atelier de travail sur le crime informatique dans le cadre du 10<sup>e</sup> Stage des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui s'est tenu en avril 2000.

**Promotion d'un système de justice intégré à la fois rentable, axé sur les citoyens, branché sur la collectivité équitable et accessible qui réponde aux besoins évolutifs d'une population diverse**

**Résultats collectifs**

## Sécurité communautaire et prévention du crime

- Au cours de l'exercice 2000-2001, la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, Phase II, a poursuivi ses efforts en vue de réduire la criminalité et la victimisation. En vertu de la Stratégie, les collectivités se voient fournir l'information, les outils (p. ex., des cadres stratégiques liés aux priorités hiérarchiques de la Stratégie) et le soutien requis pour s'attaquer aux racines profondes de la criminalité et de la victimisation. Cette approche, fondée sur la prévention du crime par le développement social, tient compte des facteurs sociaux, économiques et culturels complexes qui contribuent à la criminalité et à la victimisation.
- Au cours du dernier exercice, la Stratégie a injecté, par l'entremise de ses programmes de financement, **près de 27 millions de dollars en subventions et en contributions à 657 projets communautaires de prévention du crime**. Il est particulièrement intéressant de noter que 16 nouveaux projets ont été financés en vertu du Programme d'intervention des entreprises pour la prévention du crime. Ce programme, sous la tutelle du Réseau des entreprises pour la prévention du crime (composé de représentants du monde des affaires), injecte dans les projets de sécurité communautaire et de prévention du crime des fonds équivalents à ceux fournis par les organismes sans but lucratif et les associations professionnelles qui les mettent sur pied. Parmi les initiatives mises de l'avant par les projets ainsi financés, mentionnons celles qui visent à réduire les vols d'automobiles, les vols à l'étalage et les incendies criminels, de même que celles qui visent à prévenir la violence.

## **Diversité et égalité des sexes**

- Dans le cadre de ses efforts visant à créer un système de justice plus accessible et plus équitable qui garantira une égalité véritable à tous les Canadiens et répondra aux besoins d'une population en évolution, le Ministère a activement participé aux activités de suivi de la 4<sup>e</sup> Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995, en guise de préparation à la Session spéciale sur les enfants de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a eu lieu en juin 2000.
- Le Ministère continue à co-présider, avec la Colombie-Britannique, le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la diversité, l'égalité et la justice, qui traite des questions de diversité dans une perspective intergouvernementale. Le Groupe de travail FPT met présentement la dernière main à la Grille intégrée d'analyse de la diversité et de l'égalité (GIADE), qui permettra une analyse plus approfondie des conséquences possibles des initiatives en matière de justice sur les peuples autochtones, les personnes handicapées, les jeunes et les enfants, les minorités raciales, les femmes et d'autres groupes vulnérables.

## **Programme des assistants parajudiciaires auprès des Autochtones**

- Le Programme des assistants parajudiciaires auprès des Autochtones (TJA), grâce à ses travaux auprès des tribunaux et des collectivités autochtones, a vu son efficacité reconnue en tant qu'instrument adapté aux défis que présentent les rapports entre le système de justice pénale et les peuples autochtones. Ce programme est important pour tous les Canadiens dans la mesure où un nombre démesuré d'Autochtones doivent affronter le système de justice pénale, ce qui a de lourdes conséquences sur le plan social et économique.

En 2000-2001, le Ministère a concentré ses efforts sur le renforcement du Programme des TJA dans trois secteurs clés :

- il a établi, avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones, une procédure conjointe qui permettra de renouveler les ententes relatives au partage des coûts de manière à tenir compte de l'évolution du rôle des assistants parajudiciaires dans l'ensemble du Canada;
- dans le cadre du forum des politiques établies qu'est le Groupe de travail tripartite sur les TJA, il a élaboré un accord de travail tripartite visant à appliquer les recommandations relatives à l'avenir du Programme, et il a entamé la première phase des travaux en procédant à la rédaction conjointe d'un manuel de formation national des assistants parajudiciaires;
- il a en outre allégé les contraintes liées au financement du Programme des TJA en élaborant un plan de mise en œuvre de l'élargissement des cadres de ce programme efficace au moyen de subventions fédérales accrues.

## **Programme d'accès aux études de droit pour les Autochtones**

L'objet de ce programme est de promouvoir une représentation équitable des peuples autochtones au sein de la profession juridique. Il est ouvert aux Métis, aux Inuits et aux Indiens non inscrits. **Au cours de l'exercice financier 2000-2001, le Programme a accordé à 27 étudiants autochtones des bourses d'une valeur totale de 210 631 \$.**

### **Aide juridique**

- **En 2000-2001, en vertu du Programme d'aide juridique, le Ministère a versé 81,9 millions de dollars aux gouvernements des provinces et des territoires pour leur permettre de répondre aux besoins des Canadiens à faible revenu qui sont accusés de certaines infractions criminelles et qui sont admissibles à l'aide juridique.** En mars 2001, le Ministère a obtenu 20 millions de dollars supplémentaires au titre de l'aide juridique en matière pénale. En 2001-2002, cette somme s'ajoutera aux 81,9 millions de dollars versés aux provinces et territoires.
- Le Groupe de travail permanent sur l'aide juridique (GTP), de ressort fédéral-provincial-territorial (FPT), a continué de mettre l'accent sur la négociation des ententes de contribution FPT à l'aide juridique aux criminels et aux jeunes contrevenants. Cet effort du GTP permettra de veiller à ce que la contribution fédérale à l'Aide juridique soit bel et bien utilisée de manière à assurer une prestation optimale aux Canadiens admissibles qui ont besoin des services de l'Aide juridique dans l'ensemble du pays.
- Les ministres FPT chargés de la Justice ont donné leur aval, en août 2000, à un programme de recherche visant à appuyer l'élaboration d'une stratégie à long terme d'accès plus équitable à l'Aide juridique. Ce programme de recherche conjoint se concentrera sur l'établissement de la nature et de l'étendue des besoins non satisfaits en aide juridique dans l'ensemble du Canada, et contribuera à l'élaboration de politiques d'aide juridique, de mécanismes de financement et de modes de prestation des programmes répondant le mieux possible aux besoins des Canadiens.

### **Ententes d'accès aux services de justice**

Le Ministère négocie présentement le renouvellement des ententes d'accès à la justice échues le 31 mars 2001 dans les trois territoires. Ces ententes portent sur l'aide juridique, l'assistance parajudiciaire auprès des Autochtones et les services de vulgarisation et d'information juridiques, et elles accordent aux territoires la souplesse dont ils ont besoin pour relever les défis que pose la prestation des services juridiques dans le Nord canadien. Le renouvellement de ces ententes permettra aux territoires de toucher leur part des 20 millions de dollars supplémentaires affectés à l'aide juridique en matière pénale pour l'exercice 2001-2002.

### **Examen global de la *Loi canadienne sur les droits de la personne***

- Le 8 avril 1999, la ministre de la Justice annonçait la création d'une commission indépendante présidée par le juge LaForest et chargée de revoir la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Il s'agissait là du premier examen en profondeur de la Loi depuis son entrée en vigueur en 1977, et la Commission a publié, en juin 2000, un rapport intitulé *Promotion de l'égalité : une nouvelle vision*.
- Ce rapport, fruit de vastes consultations auprès du public et d'intervenants du secteur privé, renferme 165 recommandations qui couvrent un large éventail de points et comprennent des propositions relatives à un certain nombre de changements structuraux et procéduraux.

### **Soutien aux politiques**

#### ***Renforcement des infrastructures de soutien aux politiques***

Le Ministère a entrepris une refonte majeure de son infrastructure de soutien aux politiques de justice. Les améliorations apportées permettront de renforcer les processus d'établissement des priorités du Ministère et de mieux les relier à celles des autres ministères et administrations dans le cadre du programme global d'élaboration des politiques.

- Un nouveau système d'affectation et d'utilisation des ressources est en cours d'élaboration et sera mis en place au cours du prochain exercice. Le nouveau système permettra de renforcer et de mettre plus systématiquement l'accent sur l'utilisation des ressources et les résultats dans les activités liées aux politiques. Un mode de financement par reconduction a été appliqué afin de renforcer la capacité du Secteur des politiques de mener à bien ses activités de recherche, de consultation et d'évaluation essentielles à l'égard des grandes initiatives de politiques qui relèvent de la ministre de la Justice, et d'assurer la présence d'une masse critique de ressources suffisante pour assurer la conceptualisation, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sur une base saine et professionnelle.

### 2.5.3 Administration

<b>Dépenses prévues (RPP 2000-2001)</b>	<b>48 100 000 \$</b>
<i>Autorisations totales (comptes publics)</i>	57 432 036 \$
Dépenses réelles en 2000-2001 (comptes publics)	60 362 060 \$

L'objectif premier de ce secteur d'activités est d'assurer une gestion stratégique efficace du programme d'administration de la justice en établissant des cadres et des services d'administration et de gestion qui permettent une gestion interne optimale du Ministère et de ses ressources

#### Résultats collectifs

#### Gestion des ressources humaines

Dans le cadre de son plan stratégique, le Ministère a élaboré un plan des ressources humaines de quatre ans qui définit ses priorités clés à cet égard. Ces priorités, telles qu'énoncées dans le plan des ressources humaines, sont au nombre de quatre, et ont trait au recrutement du personnel, au maintien en fonctions du personnel, au perfectionnement professionnel ainsi qu'à la restructuration des services de formation et de gestion des ressources humaines. Ce plan a été soumis au Conseil du Trésor en janvier 2001, et il jette les bases de la gestion future des ressources humaines au sein du Ministère.

#### *Recrutement du personnel*

Le Ministère a élaboré une stratégie globale de recrutement sur quatre ans qui fournit un cadre d'action à qui lui permettra de restructurer son effectif et de répondre à ses besoins futurs en main-d'œuvre. En présentant le Ministère sous un jour favorable aux éventuels candidats, la stratégie de recrutement permettra de cibler et d'embaucher les personnes les plus aptes à occuper des postes clés, et accroîtra la représentation de certains groupes dans l'ensemble du Ministère.

La stratégie de recrutement du Ministère comporte un certain nombre d'initiatives distinctes quoique complémentaires. Ces initiatives constituent les fondements sur lesquels nous pourrions bâtir une organisation basée sur la connaissance, et où le recrutement et la conservation de professionnels de haut calibre s'avèrent cruciales. Certaines de ces initiatives ont été menées à terme en 2000-2001 :

- la mise sur pied du Programme d'excellence pour les avocats (PEA);
- la réduction de 25,5 % à 14,7 % du nombre d'employés engagés pour une période déterminée;
- l'adoption d'un nouveau plan de quatre ans d'équité en matière d'emploi;

- la mise en œuvre du nouveau programme d'orientation.

Le Ministère continue par ailleurs d'investir dans la technologie, et a inauguré un nouveau site Web intitulé « Les Ressources humaines à votre service ». Il a de plus mis sur pied un système de suivi de l'embauche qui lui permettra de contrôler l'efficacité de ses pratiques en matière d'embauche de même que ses progrès en ce qui concerne la réalisation de ses nouveaux objectifs d'équité en matière d'emploi. Ce système nous permettra également d'évaluer les répercussions de l'équité en matière d'emploi, les résultats de nos efforts en vue de nous distinguer, le bien-fondé du Programme d'excellence pour les avocats, le caractère concurrentiel de notre système de rémunération des membres de la profession juridique, etc.

### ***Maintien en fonction du personnel***

À la suite de l'examen de ses niveaux de référence, le Ministère a grandement progressé dans ses efforts pour régler les questions relatives aux charges de travail considérées pour prioritaires à la suite des forums sur la justice et du sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, et il continuera d'œuvrer en ce sens au cours de l'année à venir. Le Ministère s'est aussi doté d'une politique sur le télétravail et exploite au mieux diverses formules de travail ainsi que les autres moyens disponibles pour fournir un meilleur milieu de travail à ses employés.

Le Ministère relancera son Programme d'entrevue de fin de service en 2001-2002 afin de déterminer les raisons du départ d'employés estimés et de mieux réagir face à ce phénomène.

De plus, un nouvel objectif consistant à favoriser un milieu de travail exempt de toute forme de harcèlement a été adopté l'an dernier. La promotion d'attitudes et de comportements respectueux a toujours été une priorité de premier plan pour le Ministère, et elle revêt aujourd'hui une importance accrue. C'est pourquoi nous redoublons d'effort pour instaurer l'équité et la diversité au sein de nos effectifs. Les forums sur la justice et le sondage mené l'an dernier auprès de fonctionnaires fédéraux ont confirmé l'importance fondamentale d'établir une culture favorisant le respect de chaque personne afin de réaliser nos objectifs ministériels et de faire du ministère de la Justice un lieu de travail de choix.

### ***Formation***

À l'automne 2000, les unités de formation du Ministère ont été regroupées au sein d'une nouvelle entité, la Direction du perfectionnement professionnel. La Direction du perfectionnement professionnel soutient l'engagement du Ministère à devenir réellement une organisation axée sur l'apprentissage en offrant des cours, des conseils et une orientation pertinente à tous ses employés. Cette réorganisation des services de formation découle du deuxième point de notre Orientation stratégique, telle qu'annoncée en février 2001.

Le programme pilote de mentorat du Ministère à l'intention de ses employés a été évalué l'an dernier, et, vu son immense succès, nous comptons le déployer à l'échelle nationale. Ce programme encourage les apprentissages, le partage et la croissance tant personnelle que professionnelle à tous les niveaux; il facilite l'intégration des nouveaux employés et favorise le maintien en fonction et le perfectionnement professionnel du personnel.

## Communications

- La Direction des communications, chargée d'assurer les communications internes et externes au Ministère, a continué d'informer le public à propos des quatre grandes priorités de la ministre : la prévention du crime, la justice pour les jeunes, les besoins des victimes et la lutte contre le crime organisé.
- La Direction générale des communications a joué un rôle déterminant dans le repositionnement de l'Initiative de GRJ. Grâce au remodelage et à l'élaboration du site intranet de l'Initiative, les employés du Ministère et divers groupes de clients (autres que ministériels) seront en mesure d'échanger des renseignements essentiels et à jour, et pourront mieux circonscrire et réduire le risque juridique. De plus, la Direction continue d'appuyer l'équipe de GRJ grâce à des instruments de communication variés, entre autres des fiches de renseignement, des brochures, des allocutions périodiques, ainsi qu'un porte-parole pour répondre aux questions des médias. La Direction œuvre par ailleurs à accroître la visibilité de l'Initiative auprès des autres ministères fédéraux.
- De plus, la Direction des communications met en œuvre une nouvelle stratégie pour promouvoir ses services auprès des Canadiens et des clients gouvernementaux du Ministère, de même que pour promouvoir l'image de ce dernier à titre d'employeur de choix. Parmi les éléments de cette stratégie, mentionnons l'élaboration d'une identité visuelle et le lancement de deux publications conçues pour faire valoir, d'une part, l'incidence des travaux du Ministère sur la vie de tous les jours des Canadiens et des Canadiennes (*Justice Canada*) et, de l'autre, les possibilités de carrière au sein du Ministère (*Justice à l'œuvre*). Un programme d'allocutions et de rayonnement, de même qu'un programme d'exposition plus ciblé, font également partie de la nouvelle stratégie de promotion.
- Des auxiliaires de communication ont en outre été fournis relativement à un large éventail d'initiatives en matière de politiques juridiques, qu'il s'agisse de justice pour les jeunes, de protection des enfants contre le crime sur Internet (crime cybernétique), de nouvelles mesures visant à combattre le crime organisé ou affaires judiciaires susceptibles de retenir l'attention du public.
- La Direction des communications a aussi œuvré dans le domaine des communications électroniques. Elle est responsable des sites intranet et Internet du Ministère, et assure le contrôle de la qualité de tous les contenus publiés dans ces sites. La Direction des communications assurera en outre le soutien de l'initiative Le gouvernement en direct par l'entremise du Bureau central des services en direct du Ministère.



- La Direction des communications a produit plus de 200 communiqués, documents d'information et textes d'allocutions, et contribué à l'information du public en appuyant la participation du Ministère à divers événements et conférences à caractère juridique. Les relations avec les médias représentent une part importante du travail de la Direction des communications. Or, en plus de répondre sur une base quotidienne aux demandes d'information des médias et de préparer les porte-parole à répondre aux questions, des cours ont été donnés aux procureurs de tout le pays pour améliorer la communication avec les médias. Au cours de l'année écoulée, la Direction a créé des postes de conseillers en communication au sein de cinq bureaux régionaux afin de rehausser la qualité des services et de renforcer la présence du Ministère dans les différentes régions du pays.

### Gestion financière – Modernisation de la fonction de contrôle



**Résultats collectifs**

- En 2000-2001, le Ministère s'était fixé comme objectif d'établir de nouvelles pratiques en matière de contrôle afin d'accroître sa capacité décisionnelle. En juillet 2000, la fonction de contrôle du Ministère a été soumise à une analyse d'écart à partir de modèles élaborés par le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Bureau du vérificateur général. Le Ministère s'est ainsi vu accorder une cote de 3, une cote de 5 correspondant à la plus haute norme d'excellence internationale en matière de contrôle. Le Ministère s'affaire depuis à mettre en œuvre les plus récentes techniques de contrôle pour les intégrer à son modèle de gestion.
- Le 1<sup>er</sup> avril 2001, le ministère de la Justice a implanté avec succès l'infrastructure prévue par la Stratégie d'information financière (SIF), ce qui constitue un élément clé de sa démarche en vue de moderniser sa fonction de contrôle. La SIF est une initiative gouvernementale conçue pour améliorer la prise de décision et la reddition de comptes dans l'ensemble des ministères, de même que pour accroître le rendement organisationnel grâce à l'utilisation stratégique de données financières et autres sur le rendement. Conformément à la SIF, le Ministère a :
  - appliqué, à l'instar d'autres ministères fédéraux, les méthodes de la comptabilité d'exercice à l'enregistrement et à la transmission des données financières;
  - revu ses politiques et procédures pour les rendre conformes au nouveau régime de gestion financière;
  - assumé la responsabilité de ses méthodes comptables, empruntées aux organismes centraux.
  - configuré et mis à l'essai son système intégré des finances et du matériel pour qu'il soutienne le passage à une comptabilité d'exercice;
  - établi et mis à l'essai les liaisons voulues vers les nouveaux systèmes des organismes centraux;
  - répertorié et évalué ses immobilisations; et

- préparé et donné la formation nécessaire aux collectivités concernées.

Au cours de l'année à venir, le Ministère continuera d'améliorer ses politiques et pratiques en matière de gestion financière afin d'améliorer la prise de décision et la reddition de comptes dans l'ensemble de l'organisation.

### **Gestion de l'information / Technologie de l'information (GI/TI)**

En 2000-2001, les deux priorités du Ministère étaient d'accroître les communications et de stimuler le partage des connaissances.

- Le Ministère a mis l'accent sur une connectivité accrue en faisant appel à la technologie d'Internet afin de répondre aux besoins des principaux bureaux, des régions, des Services juridiques ministériels (SJM), des télétravailleurs, des clients et des citoyens en matière de communication. Au cours de l'année, on a pu fournir un accès à distance sécuritaire aux applications centrales, aux ressources électroniques et aux services du Ministère à plus de 300 employés, y compris ceux de 10 SJM, de 8 Unités mixtes des produits de la criminalité (UMPC) et d'autres bureaux non reliés au réseau informatique du Ministère.
- De nouveaux employés de la RCN, des régions et des SJM se voient par ailleurs reliés au réseau mois après mois. L'infrastructure des SJM est maintenant en place, et on se concentrera désormais sur la formation des employés de même que sur la gestion des connaissances relatives à leurs nouveaux outils. En région, l'infrastructure et la formation sont déjà solidement implantées. Diverses options de branchement en continu sont présentement à l'essai au sein des SJM, et tout semble indiquer que leur connectivité s'en trouvera grandement simplifiée. On se prépare également à améliorer la connectivité d'un plus grand nombre d'UMPC ainsi que du Service fédéral des poursuites.
- Parallèlement, la mise à niveau des réseaux locaux (LAN) et étendus (WAN) a permis d'obtenir des connexions plus rapides et d'améliorer le temps de réponse des applications. Elle a en outre permis de relier de nouveaux employés aux systèmes sans réduire le rendement de l'infrastructure de TI. De plus, de nouveaux employés ont désormais accès aux services d'assistance et de soutien du réseau.
- Le Ministère continue d'élargir les possibilités de partage des connaissances et des fruits du travail afin d'améliorer ses pratiques en matière de politiques et de services juridiques. Un des grands avantages de cette connectivité accrue tient à l'augmentation du nombre des employés du Ministère qui peuvent accéder au Système informatisé de recherche des avis juridiques et des précédents (LOPORS). Ce nombre est en effet passé de 450 à 1 300. Qui plus est, un projet d'amélioration de la gestion de l'information a été mis sur pied afin d'en revoir les techniques et d'adopter de nouvelles technologies applicables à l'archivage, à la consultation et au partage des dossiers du Ministère.

## 3.0 Groupement des rapports

### 3.1 Stratégie de développement durable (SDD)

*Faits saillants de la période se terminant le 31 mars 2001*

Initiatives principales	Résultats prévus	Progrès accomplis
<b>Objectif 1 : <i>Accroître la capacité du Ministère de donner des conseils juridiques aux clients sur le développement durable</i></b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer un module de formation juridique permanente sur le développement durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de la capacité de donner des conseils juridiques sur le DD et accroissement de la sensibilisation et des connaissances au sein des Services juridiques ministériels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation continue interne et échange des connaissances sur un grand nombre de thèmes liés au DD</li> <li>Révision des priorités de la clientèle, entre autres sur le DD, dans le cadre de la planification annuelle</li> <li>Maintien de la page d'accueil sur le DD</li> </ul>
<b>Objectif 2 : <i>Déterminer ou mettre à jour les rapports entre le développement durable et les services ministériels</i></b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à jour de la stratégie en vue de continuer à faire des progrès dans le domaine du DD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à jour de la Stratégie de développement durable de 1997-2000 du Ministère</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le ministère de la Justice et la Commission du droit du Canada ont convenu d'échanger régulièrement des renseignements sur des projets communautaires de DD</li> </ul>
<b>Objectif 3 : <i>Appuyer la réforme du droit de façon à promouvoir le développement durable</i></b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Accroître la capacité d'aider les ministères clients à déterminer quelle réforme leur permettrait d'éliminer les obstacles au développement durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réforme de la loi pour promouvoir le DD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le ministère de la Justice appuie les clients dans leurs principaux examens de la loi du DD</li> </ul>
<b>Objectif 4 : <i>Fournir des conseils uniformes et de qualité supérieure sur le développement durable</i></b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir un réseau ministériel sur le développement durable</li> <li>Élaborer des lignes directrices qui permettent d'intégrer les questions relatives au</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de l'infrastructure en vue de promouvoir la prestation de services juridiques de qualité aux initiatives de DD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un réseau sur le DD</li> <li>Incorporation du DD aux listes de contrôle de la planification des politiques</li> <li>Communications étendues sur le</li> </ul>

Initiatives principales	Résultats prévus	Progrès accomplis
<p>développement durable dans les avis juridiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer le développement durable à la liste de vérification de la planification stratégique</li> <li>• Intégrer le développement durable aux communications</li> </ul>		<p>développement de la deuxième SDD du Ministère</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement de projets de règlement des différends</li> </ul>
<p><b>Objectif 5 : Améliorer la condition physique du Ministère</b></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la capacité de repérage des données de mesure du rendement et de liaison des méthodes de rapport</li> <li>• Réduire l'utilisation des véhicules à combustibles fossiles pour la distribution du courrier et les remplacer par d'autres méthodes</li> <li>• Réduire l'utilisation du papier</li> <li>• Mettre en place l'approvisionnement et les marchés écologiques en matière de services</li> <li>• Former le personnel sur le recyclage et la diminution des coûts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la capacité de rendre compte / d'orienter les initiatives à venir/ de mettre en place des prévisions à long terme favorisant l'établissement d'objectifs à court et à long terme</li> <li>• Diminution des émissions de monoxyde de carbone et des frais de distribution du courrier</li> <li>• Réduction des déchets solides et des coûts d'exploitation</li> <li>• Augmentation de la sensibilisation / établissement de solutions de rechange / promotion de l'approvisionnement écologique/ promotion chez les fournisseurs de la production et de la distribution de produits écologiques</li> <li>• Augmentation de la sensibilisation du personnel / meilleure élimination des déchets / réduction des coûts d'exploitation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Justice a mis l'accent sur le développement de mesures du rendement dans l'établissement de la deuxième SDD</li> <li>• Justice a continué d'accroître l'utilisation des communications électroniques</li> <li>• Stabilisation de l'utilisation du papier</li> <li>• Approvisionnement écologique pour les quatre plus importants articles achetés par l'Administration centrale de Justice</li> <li>• Formation donnée à l'Administration centrale du Ministère</li> </ul>

La version intégrale de la SDD est diffusée sur le site web du ministère de la Justice à l'adresse suivante : [http://canada.justice.gc.ca/Consultations/sustain/SDS\\_en.pdf](http://canada.justice.gc.ca/Consultations/sustain/SDS_en.pdf).)

## 4.0 Rendement financier

### 4.1 Aperçu du rendement financier

#### Dépenses de fonctionnement :

L'écart de 165,9 millions de dollars entre les dépenses prévues et réelles d'exploitation pour 2000-2001 comprend ce qui suit :

Accroissement des ressources par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses :	(En milliers de dollars)
• Blanchiment d'argent	577
• Stratégie de développement axées sur l'enfant	3 882
• Litiges liés aux Autochtones et aux Métis	9 366
• Équité salariale	1 293
• Conventions collectives	1 316
• Armes à feu	122 067
• Accès licite	1 852
• ADRC – Projet de loi Omnibus et autres présentations	1 988
• Transfert de subventions et de contributions au fonctionnement de la justice pour les jeunes	2 350
• Contrebande du tabac	7 789
• Report de ressources de 1999-2000	7 899
• Victimes d'actes criminels	2 921
• Poursuites liées au crime organisé (De Trang)	2 000
• Autres	2 484
Réduction des ressources par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses :	
• Transfert à la Commission de contrôle de l'énergie atomique	(203)
Autres réajustements :	
• Péremption des comptes publics	(1 467)
• Autres	200

#### Recettes non disponibles :

L'écart de 109,2 millions de dollars entre les revenus prévus et réels de 2000-2001 est dû surtout à une réduction du montant des droits perçus pour les armes à feu découlant des mesures incitatives d'exemption des droits.

**Paiements de transfert :**

L'écart de 7,8 millions de dollars entre les dépenses prévues et réelles de 2000-2001 s'explique comme suit :

Accroissement des ressources par l'intermédiaire du Budget (000 \$)  
supplémentaire des dépenses :

- Armes à feu 14 384
- Autres 925

Réduction des ressources par l'intermédiaire du Budget  
supplémentaire des dépenses :

- Remaniement – Renouvellement du système de justice pour les jeunes (9 120)
- Remaniement – Stratégie de développement axées sur l'enfant (3 415)
- Remaniement – Stratégie nationale de prévention du crime (3 412)
- Transferts au budget de fonctionnement (2 350)
- Péremption des comptes publics (4 297)
- Autres ajustements (500)

Note : Le remaniement est un processus qui permet de transférer les fonds accordés à une initiative cette année à une autre année. Le Conseil du Trésor approuve cette façon de faire.

**Tableaux des résumés financiers****4.2 Tableau financier 1: Sommaire des crédits approuvés**

<b>Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)</b>			
<b>Crédit</b>	<b>2000-2001</b>		
	<b>Dépenses prévues</b>	<b>Autorisations totales</b>	<b>Dépenses réelles</b>
<b>Programme d'administration de la justice</b>			
1 Dépenses de fonctionnement	316,6	487,2	<b>485,8</b>
5 Subventions et contributions	370,2	366,7	<b>362,4</b>
(S) Ministre de la Justice – Traitement et allocation de voiture	0,1	0,1	<b>0,1</b>
(S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	35,8	40,4	<b>40,3</b>
<b>Total pour le Ministère</b>	<b>722,7</b>	<b>894,4</b>	<b>888,6</b>

**Nota :** Les chiffres des autorisations totales comprennent ceux des budgets principal et supplémentaire des dépenses et d'autres autorisations. Les chiffres peuvent différer des totaux présentés en raison de l'arrondissement.

### 4.3 Tableau financier 2: Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses ministérielles prévues et réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)									
Secteurs d'activité	ETP	Exploitation	Immobilisations	Subventions et contributions approuvées	Sous-total: dépenses brutes approuvées	Subventions et contributions législatives	Dépenses brutes totales	Moins : recettes disponibles	Dépenses nettes totales
Services aux clients gouvernementaux	1,967	236,3	-	-	236,3	-	236,3	-	236,3
<i>(autorisations totales)</i>	<i>1,967</i>	<i>250,9</i>	-	-	<i>250,9</i>	-	<i>250,9</i>	-	<i>250,9</i>
(Dépenses réelles)	<b>2,060</b>	<b>240,3</b>	-	-	<b>240,3</b>	-	<b>240,3</b>	-	<b>240,3</b>
<b>Droit et orientation</b>	323	68,1	-	370,2	438,3	-	438,3	-	438,3
<i>(autorisations totales)</i>	<i>323</i>	<i>219,4</i>	-	<i>366,7</i>	<i>586,1</i>	-	<i>586,1</i>	-	<i>586,1</i>
(Dépenses réelles)	<b>268</b>	<b>225,5</b>	-	<b>362,4</b>	<b>587,9</b>	-	<b>587,9</b>	-	<b>587,9</b>
<b>Administration</b>	380	48,1	-	-	48,1	-	48,1	-	48,1
<i>(autorisations totales)</i>	<i>380</i>	<i>57,4</i>	-	-	<i>57,4</i>	-	<i>57,4</i>	-	<i>57,4</i>
(Dépenses réelles)	<b>411</b>	<b>60,4</b>	-	-	<b>60,4</b>	-	<b>60,4</b>	-	<b>60,4</b>
<b>Total</b>	2,670	352,5	-	370,2	722,7	-	722,7	-	722,7
<i>(autorisations totales)</i>	<i>2,670</i>	<i>527,7</i>	-	<i>366,7</i>	<i>894,4</i>	-	<i>894,4</i>	-	<i>894,4</i>
(Dépenses réelles)	<b>2,648</b>	<b>526,2</b>	-	<b>362,4</b>	<b>888,6</b>	-	<b>888,6</b>	-	<b>888,6</b>
<b>Autres recettes et dépenses</b>									
<b>Recettes à valoir sur le Trésor</b>									(149,4)
<i>(autorisations totales)</i>									<i>(149,4)</i>
(Dépenses réelles)									<b>(40,2)</b>
<b>Coût des services rendus par d'autres ministères</b>									36,5
<i>(autorisations totales)</i>									<i>36,5</i>
(Dépenses réelles)									<b>45,2</b>
<b>Coût net du programme</b>									609,8
<i>(autorisations totales)</i>									<i>781,5</i>
(Dépenses réelles)									<b>893,6</b>

**Nota :** Les chiffres en italique représentent les autorisations totales pour 2000-2001 (budgets principal et supplémentaire des dépenses et autres autorisations). **Les chiffres en caractères gras représentent les dépenses/recettes réelles en 2000-2001.** Les chiffres peuvent différer des totaux présentés en raison de l'arrondissement. Les données de la colonne Exploitation comprennent les contributions aux régimes d'avantages des employés et les indemnités versées à la ministre.

#### 4.4 Tableau financier 3: Comparaison historique des dépenses prévues et réelles totales

<b>Dépenses ministérielles prévues et réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)</b>					
<b>Secteurs d'activités</b>	<b>Dépenses réelles</b>	<b>Dépenses réelles</b>	<b>Dépenses prévues</b>	<b>Autorisations totales</b>	<b>Dépenses réelles</b>
	<b>1998-1999</b>	<b>1999-2000</b>	1999-2000	<b>2000-2001</b>	<b>2000-2001</b>
Services aux clients gouvernementaux	178,9	195,5	236,3	250,9	<b>240,3</b>
Droit et orientation	426,1	472,7	438,3	586,1	<b>587,9</b>
Administration	41,8	48,0	48,1	57,4	<b>60,4</b>
<b>Total</b>	<b>646,8</b>	<b>716,2</b>	<b>722,7</b>	<b>894,4</b>	<b>888,6</b>

**Nota :** Les chiffres des autorisations totales comprennent ceux des budgets principal et supplémentaires des dépenses et d'autres autorisations. Les chiffres peuvent différer des totaux présentés en raison de l'arrondissement.

#### 4.5 Tableau financier 5: Recettes

<b>Recettes non disponibles (en millions de dollars)</b>					
<b>Secteurs d'activités</b>	<b>Réelles</b>	<b>Réelles</b>	<b>Prévues</b>	<b>Autorisations totales</b>	<b>Réelles</b>
	<b>1998-1999</b>	<b>1999-2000</b>	2000-2001	<b>2000-2001</b>	<b>2000-2001</b>
Services aux clients gouvernementaux	-	-	-	-	-
Droit et orientation	7,5	16,1	147,4	147,4	<b>35,5</b>
Administration	0,9	0,8	2,0	2,0	<b>4,7</b>
<b>Recettes totales à valoir sur le Trésor</b>	<b>8,4</b>	<b>16,9</b>	<b>149,4</b>	<b>149,4</b>	<b>40,2</b>

**Nota :** Comprend les services et les droits relatifs aux armes à feu, au Service d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, au Bureau d'enregistrement des actions en divorce, aux frais de cour et diverses recettes provenant de l'extérieur du gouvernement, ainsi que les recettes provenant d'amendes et de saisies, le loyer d'habitation et de services publics et d'autres.



#### 4.6 Tableau financier 6: Paiements législatifs

<b>Paiements législatifs par secteur d'activité (en millions de dollars)</b>					
<b>Secteurs d'activités</b>	Réelles	Réelles	Dépenses	<i>Autorisations</i>	Réelles
	1998-1999	1999-2000	prévues 2000-2001	<i>totales</i> <b>2000-2001</b>	<b>2000-2001</b>
Services aux clients gouvernementaux	18,9	21,3	28,2	24,5	24,5
Droit et orientation	5,5	8,6	3,6	11,8	11,8
Administration	3,1	3,4	4,0	4,2	4,2
<b>Total des paiements législatifs</b>	27,5	33,3	35,8	<b>40,5</b>	<b>40,5</b>

**Nota :** Comprend les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés, le traitement et la location de voiture de la Ministre, les dépenses de biens de la Couronne et les honoraires d'agences de recouvrement.

#### 4.7 Tableau financier 7: Paiements de transfert

<b>Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)</b>					
<b>Secteurs d'activités</b>	Réelles	Réelles	Dépenses	<i>Autorisations</i>	Réelles
	1998-1999	1999-2000	prévues 2000-2001	<i>totales</i> <b>2000-2001</b>	<b>2000-2001</b>
<b>SUBVENTIONS</b>					
Services aux clients gouvernementaux	-	-	-	-	-
Droit et orientation	12,6	22,5	29,4	26,3	24,2
Administration	-	-	-	-	-
<b>Total des subventions</b>	12,6	22,5	29,4	<b>26,3</b>	<b>24,2</b>
<b>CONTRIBUTIONS</b>					
Services aux clients gouvernementaux	-	-	-	-	-
Droit et orientation	278,1	300,5	340,8	340,4	338,2
Administration	-	-	-	-	-
<b>Total des contributions</b>	278,1	300,5	340,8	<b>340,4</b>	<b>338,2</b>
<b>Total des paiements de transfert</b>	290,7	323,0	370,2	<b>366,7</b>	<b>362,4</b>

#### 4.8 Tableau financier 8: Besoins en ressources par organisation et secteur

Comparaison des dépenses prévues, des autorisations totales et des dépenses réelles pour 2000-2001 par organisation et secteur d'activité (en millions de dollars)				
Organisation	Secteurs d'activité			TOTAL
	Services gouvernementaux aux clients	Droit et orientation	Administration	
<b>Cabinet de la Ministre</b>			2,2	2,2
<i>(autorisations totales)</i>			2,2	2,2
(Dépenses réelles)			<b>2,2</b>	<b>2,2</b>
<b>Cabinet du sous-ministre</b>			1,1	1,1
<i>(autorisations totales)</i>			1,1	1,1
(Dépenses réelles)			<b>1,1</b>	<b>1,1</b>
<b>Secteur du droit civil et de la gestion ministérielle *</b>	24,4		40,8	65,2
<i>(autorisations totales)</i>	24,4	6,2	50,1	80,7
(Dépenses réelles)	<b>25,2</b>	<b>5,8</b>	<b>50,9</b>	<b>81,9</b>
<b>Secteur des activités juridiques</b>	201,4	5,0		206,4
<i>(autorisations totales)</i>	215,6			215,6
(Dépenses réelles)	<b>204,1</b>			<b>204,1</b>
<b>Secteur des politiques</b>		433,3		433,3
<i>(autorisations totales)</i>		579,9		579,9
(Dépenses réelles)		<b>582,1</b>		<b>582,1</b>
<b>Direction des services législatifs</b>	10,5			10,5
<i>(autorisations totales)</i>	10,9			10,9
(Dépenses réelles)	<b>11,0</b>			<b>11,0</b>
<b>Direction des communications et des services exécutifs</b>			4,0	4,0
<i>(autorisations totales)</i>			4,0	4,0
(Dépenses réelles)			<b>6,2</b>	<b>6,2</b>
<b>TOTAUX</b>	236,3	438,3	48,1	722,7
<i>(autorisations totales)</i>	250,9	586,1	57,4	894,4
(Dépenses réelles)	<b>240,3</b>	<b>587,9</b>	<b>60,4</b>	<b>888,6</b>
<b>% du TOTAL</b>	<b>27,0%</b>	<b>66,2%</b>	<b>6,8%</b>	<b>100,0%</b>

**Nota :** Les chiffres en italique représentent les autorisations totales pour 1999-2000 (Budget principal et supplémentaires des dépenses et autres autorisations). **Les chiffres en caractères gras représentent les dépenses/recettes réelles en 1999-2000.** Les chiffres peuvent différer des totaux présentés en raison de l'arrondissement.

\* Comprend les Affaires constitutionnelles et la Direction de la gestion de l'information

## 4.9 Tableau financier 9: Passif éventuel

<b>Passif éventuel (dollars)</b>	
<b>Liste des éléments du passif éventuel</b>	<b>Montant courant du passif éventuel</b>
Bellamy, B.	25 000
Bussey	30 000
Cina, D.	1 500 000
Doe, A	125 000
Donalco Inc. & Group	30 000
Edwards, L.	200 000
Kramer, K.	40 000
Schreiber, K.	1 000 000
Skandarajah,	25 000
Trucker & Baldasaro	3 000
<b>Total – Passif éventuel</b>	<b>2 978 000</b>

Nota : Le passif éventuel comprend des éléments qui pourraient s'ajouter ou non au passif réel selon la suite des événements.

## 5.0 Renseignements supplémentaires

### 5.1 Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires et sites web

L'Honorable A. Anne McLellan, ministre de la Justice et procureure générale du Canada, Édifice commémoratif de l'Est, 284, rue Wellington, 4<sup>e</sup> étage, Ottawa (Ontario) K1A 0H8  
Tél. : 613-992-4621

Morris Rosenberg, sous-ministre et sous-procureur général, Édifice commémoratif de l'Est, 284, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0H8  
Tél. : 613-957-4997

Rachel Larabie-LeSieur, directrice générale, Direction des communications, Édifice commémoratif de l'Est, 284, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0H8 Tél. : 613-957-4221, Téléc. : 613-941-2329

Wendy Sailman, directrice, Division des affaires publiques, Édifice commémoratif de l'Est, 284, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0H8  
Tél. : 613-957-4211, Téléc. : 613-954-0811

John Sims, c.r., sous-ministre délégué, Édifice commémoratif de l'Est, 284, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0H8  
Tél. : 613-957-4550, Téléc. : 613-957-2546

Mario Dion, sous-ministre délégué, Tour St-Andrew's, 275, rue Sparks, Ottawa (Ontario) K1A 0H8  
Tél. : 613-641-4073, Téléc. : 613-941-4074

Mary Dawson, sous-ministre déléguée, Tour St-Andrew's, 275, rue Sparks, Ottawa (Ontario) K1A 0H8  
Tél. : 613-957-4898, Téléc. : 613-952-4279

**Site web :** L'adresse du site Web du ministère de la Justice est <http://canada.justice.gc.ca>

## 5.2 Lois appliquées et règlements connexes

### La Ministre assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur l'annulation du mariage (Ontario)</i>	<i>L.R.C. 1970, chap. A-14</i>
<i>Loi sur la preuve au Canada</i>	<i>L.R., chap. C-5</i>
<i>Loi sur la Convention Canada-Royaume-Uni relative au jugement en matière civile et commerciale</i>	<i>L.R., chap. C-30</i>
<i>Déclaration canadienne des droits</i>	<i>1960, chap. 44</i>
<i>Loi sur l'arbitrage commercial</i>	<i>L.R., chap. 17 (2e suppl.)</i>
<i>Loi sur les contraventions</i>	<i>1992, chap. 47</i>
<i>Loi sur la responsabilité de la Couronne et les poursuites contre la Couronne</i>	<i>L.R., chap. C-50</i>
<i>Loi sur le divorce</i>	<i>L.R., chap. 3 (2e suppl.)</i>
<i>Loi sur les biens en déshérence</i>	<i>L.R., chap. E-13</i>
<i>Loi sur l'extradition</i>	<i>L.R., chap. E-23</i>
<i>Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et Des ententes familiales</i>	<i>L.R., chap. 4 (2e suppl.)</i>
<i>Loi sur la Cour fédérale</i>	<i>L.R., chap. F-7</i>
<i>Loi sur les armes à feu</i>	<i>1995, chap. 39</i>
<i>Loi sur l'enrôlement à l'étranger</i>	<i>L.R., chap. F-28</i>
<i>Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères</i>	<i>L.R., chap. F-29</i>
<i>Loi sur les criminels fugitifs</i>	<i>L.R., chap. F-32</i>
<i>Loi canadienne sur les droits de la personne</i>	<i>L.R., chap. H-6</i>
<i>Loi sur l'identification des criminels</i>	<i>L.R., chap. I-1</i>
<i>Loi relative à la Convention internationale sur les contrats de vente de marchandises</i>	<i>1991, chap. 13</i>
<i>Loi d'interprétation</i>	<i>L.R., chap. I-21</i>
<i>Loi sur les juges</i>	<i>L.R., chap. J-1</i>
<i>Loi sur le ministère de la Justice</i>	<i>L.R., chap. J-2</i>
<i>Loi sur la Commission du droit au Canada</i>	<i>1996, chap. 9</i>
<i>Loi sur le mariage (degrés interdits)</i>	<i>1990, chap. 46</i>
<i>Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations</i>	<i>2000, chap. 12</i>
<i>Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle</i>	<i>L.R., chap. 30 (4e suppl.)</i>
<i>Loi sur les langues officielles</i>	<i>L.R., chap. 31 (4e suppl.)</i>
<i>Loi sur les secrets officiels</i>	<i>L.R., chap. O-5</i>
<i>Loi sur les recours consécutifs à une Interruption des services postaux</i>	<i>L.R., chap. P-16</i>
<i>Loi canadienne sur les prises</i>	<i>L.R.C. 1970, chap. P-24</i>
<i>Loi sur les Lois révisées du Canada, 1985</i>	<i>L.R., chap. 40 (3e suppl.)</i>
<i>Loi sur les infractions en matière de sécurité</i>	<i>L.R., chap. S-7</i>
<i>Loi sur l'immunité des États</i>	<i>L.R., chap. S-18</i>
<i>Loi sur la révision des lois</i>	<i>L.R., chap. S-20</i>
<i>Loi sur les textes réglementaires</i>	<i>L.R., chap. S-22</i>
<i>Loi sur la Cour suprême</i>	<i>L.R., chap. S-26</i>
<i>Loi sur la Cour canadienne de l'impôt</i>	<i>L.R., chap. T-2</i>
<i>Loi sur la Convention des Nations Unies Concernant les sentences arbitrales étrangères</i>	<i>L.R., chap. 16 (2e suppl.)</i>
<i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>	<i>L.R., chap. Y-1</i>

### La Ministre partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur l'accès à l'information</i>	<i>L.R., chap. A-1 (président du Conseil du Trésor)</i>
<i>Loi sur les connaissements</i>	<i>L.R., chap. B-5 (ministre des Transports)</i>

## Partie V– Renseignements supplémentaires

---

<i>Code criminel</i>	<i>L.R., chap. C-46 (solliciteur général du Canada et ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire)</i>
<i>Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions</i>	<i>L.R., chap. G-2 (ministre de la Défense nationale, ministre des Finances et ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux)</i>
<i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>	<i>L.R., chap. P-21 (président du Conseil du Trésor)</i>

### 5.3 Rapports annuels prévus par la loi et autres rapports ministériels

#### *Légende*

*P – copie papier disponible*

*É – copie électronique disponible sur le réseau du ministère de la Justice*

<u>État des réalisations 1998-1999 et plan d'action 1999-2000</u> Mise en œuvre de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i>	É
Loi et règlements : l'essentiel	É
Un aperçu de la législation canadienne sur les armes à feu - (Mini Guide) Questions et réponses concernant la Loi sur les armes à feu, ses règlements et les documents d'appui.	P, É
Étude de l'enquête préliminaire au Canada (Avril 1993)	É
La violence est inacceptable peu importe la langue (JUS-P-677E) immigrantes qui sont victimes de mauvais traitements dans leur famille ou dans le cadre d'une relation avec une autre personne	P, É
Introduction à la législation canadienne sur les armes à feu À l'intention des peuples autochtones du Canada (Questions et Réponses)	P, É
Le système des tribunaux au Canada (JUS-P-703) Pour les étudiants et les personnes désirant mieux connaître le système de tribunaux du Canada.	P, É
Le ministère de la Justice du Canada-Brochure	É
Le système de justice au Canada Pour les étudiants et les personnes désirant mieux connaître le système de tribunaux du Canada.	É
Programme canadien concernant les crimes de guerre Rapport annuel 2000-2001	É
La loi sur le système de justice pénale pour les adolescents Une nouvelle loi, une nouvelle approche	É
<u>Charte canadienne des droits et libertés</u>	É

Recueil des décisions relatives à la Charte canadienne des droits et libertés (Août 1999)	É
Dispositions canadiennes sur la garde et les droits de visite : une comparaison législative	É
Les droits de garde et de visite des enfants : analyse comparative de lois étrangères du Royaume-Uni, de la Floride, de l'Indiana, de l'État de Washington, du Minnesota, de la Californie, de l'Australie, et de la Nouvelle-Zélande	É
Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants : Cahier d'application pour les parents (Février 1998)	É
Aide les parents à calculer les versements mensuels des pensions alimentaires pour enfants.	
Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants : Cahier d'application détaillé (Novembre 1997)	É
Aide les professionnels à faire une estimation des versements des pensions alimentaires pour enfants à l'aide des Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants.	
Cadre de recherche sur l'initiative sur les pensions alimentaires pour enfants (Mars 1999)	É
<u>Les recours et réparations offerts aux victimes de discrimination raciale au Canada et à l'étranger</u>	É
Lois constitutionnelles de 1867 à 1982	É
Principaux dossier à l'étude en matière de politiques publiques, Janvier 2000	É
Budget des dépenses	É
2001-2002 Rapport sur les plans et les priorités	É
2000-2001 Rapport sur les plans et les priorités	É
Tables fédérales simplifiées de pensions alimentaires pour enfants : cinq enfants ou plus	É
Tables fédérales simplifiées de pensions alimentaires pour enfants : un à quatre enfants	É
Pensions alimentaires pour enfants : Guide des nouvelles lignes directrices fédérales (JUS-P-725)	P



Règlements relatifs à la <i>Loi sur les armes à feu</i> – Mars 1998	P, É
Le point sur les armes à feu - Bref historique du contrôle des armes à feu au Canada	P, É
Les droits des victimes - participer sans entraver : <u>Réponse au quatorzième rapport du Comité permanent de la Justice et des droits de la personne</u>	É
Étude du régime de mandat autorisant le prélèvement pour analyse génétique : - <u>Réponse du gouvernement au Neuvième rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne.</u>	É
Réponse du gouvernement du Canada au Vingt-et-unième rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne – <i>Vers l'élimination de la conduite avec facultés affaiblies</i>	
Réponse du gouvernement du Canada au Rapport du Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants – <i>Pour l'amour des enfants</i>	É
Réponse du gouvernement du Canada au Quatrième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international – <i>L'enlèvement international d'enfants : solutions de rechange</i>	É
Réponse du gouvernement du Canada au rapport de la Commission du droit du Canada sur les sévices infligés aux enfants dans les institutions canadiennes – <i>Garantir l'avenir et guérir le passé</i>	É
<u>Si votre paiement fédéral a été réduit...Aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales</u>	É
Programme d'accès aux études de droit pour les autochtones	É
<u>Aperçu des activités et des réalisations récentes, ministère de la Justice du Canada (août 2001)</u>	É
Aperçu des activités et des réalisations récentes, ministère de la Justice du Canada (août 2000)	É
Engagement de garder la paix (JUS-P-696)	P
La protection des Canadiens et de leur famille – Mesures visant les délinquants violents à risque élevé	P
Les choix qui s'offrent à vous : Pour régler des différends	É
Rapport au procureur général du Canada : Conseils et recommandations concernant certains certificats d'analyse établis par Santé Canada	

Règlement sur l'exposition sécuritaire des armes à feu – Brochure	P, É
Règlement sur l'entreposage sécuritaire des armes à feu - Brochure	P, É
Règlement sur le transport sécuritaire des armes à feu – Brochure	P, É
Résumé du rapport sur la stratégie de recherche relative à l'observation et à l'inobservation des ordonnances de pensions alimentaires pour enfants (Février 1999)	É
Examen de la légitime défense – Les femmes incarcérées	É
Stratégie de développement durable	É
<i>La Loi sur les langues officielles de 1988</i>	P
Cette brochure fournit un aperçu général de la Loi, ainsi que des explications de base concernant les mesures législatives et autres, l'administration de la justice, le service au public et langue de travail, la participation des deux groupes linguistiques et la promotion des minorités linguistiques, de même que le traitement des plaintes et l'éventuel recours judiciaire.	
<u>La Loi sur la corruption d'agents publics - Un guide</u>	É
Le secret du petit cheval (JUS-P-533)	P, É
Un livre pour enfants qui leur explique qu'ils n'ont pas à respecter le secret sur l'exploitation sexuelle.	
Guide de base concernant la Loi sur les armes à feu, ses règlements d'application et des documents d'appui.	P, É

## 6.0 INDEX

### A

Accès à la justice, 37  
 Administration, 38  
 ADN, 30  
 Aide juridique, 36  
 Armes à feu, 4, 28, 55, 57, 58  
 Autochtones, 25, 35, 36, 55, 57  
     Programme des travailleurs judiciaires, 35

### C

Charte canadienne des droits et libertés, 56  
 Child Support, 46  
 Code criminel, 54  
 Commerce électronique, 26  
 Commission du droit, 43  
 Conduite avec facultés affaiblies, 29  
**Contributions**, 30, 31  
 Cour fédérale, 53  
 Cour suprême du Canada, 53

### D

Déclaration canadienne des droits, 53  
 Departmental Legal Services Units, 43  
 Diversity, 28  
 Droit criminel, 30  
 Droit et orientation, 13, 22  
**Droit international**, 32  
     Justice pénale internationale, 33

### E

Égalité des sexes, 35  
 Enfants, 25, 56, 57, 58  
 Exploitation sexuelle, 58

### F

Femmes, 35  
 Firearms, 45, 46

### G

Garde et droit de visite, 24

### J

Jeunes, 4, 27

### L

*Loi*

*Loi canadienne sur les droits de la personne*, 37  
*Loi*  
     Code criminel, 54  
     Loi canadienne sur les droits de la personne, 53  
     Loi sur l'extradition, 53  
     Loi sur la protection des renseignements personnels, 54  
     Loi sur le divorce, 53  
     Loi sur les armes à feu, 53, 55, 57, 58  
     Loi sur les contraventions, 53  
     Loi sur les jeunes contrevenants, 54  
     Loi sur les juges, 53  
     Loi sur les langues officielles, 53, 55  
     Loi sur les secrets officiels, 53  
     Loi sur les textes réglementaires, 53

### M

Mandat, 57

### N

Nations Unies, 35  
 Nations Unies, 33, 34

### P

Paiements de transfert, 31  
**Paiements de transfert**, 30, 46  
 Pensions alimentaires pour enfants, 4, 23, 56, 57  
 Prévention du crime, 4, 34  
 Programme des travailleurs judiciaires, 35

### R

Ressources humaines, 38

### S

Secteurs d'activités  
     Droit et orientation, 13, 22  
 Secteurs d'activités  
     Administration, 13, 38  
 Secteurs d'activité  
     Services aux clients gouvernementaux, 14  
 Secteurs d'activités  
     Services aux clients gouvernementaux, 13  
 Services aux clients gouvernementaux, 13, 14  
 Services axés sur la clientèle, 15  
 Services juridiques, 43  
**Subventions**, 30, 31, 45

### T

Transfer Payments, 46, 49

**V**

Victimes, 24, 29, 40, 56, 57

